

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2021**

Présent-e-s	M.	Martin BARCELLINI, Président
	M.	Nicolas FOURNIER, Vice-Président
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Xavier FRANCEY
	Mme	Cornelia FROIDEVAUX
	M.	Quentin KNIGHT
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Johann LEUTWYLER
	M.	Christian MARTI
	M.	Félicien MAZZOLA
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Frédéric REVERCHON
	Mme	Nicole ROEHRICH
	M.	Christian RUPP
	Mme	Isabelle STOFFEL
	Mme	Yvette TORNARE
	M.	Vincent TOURNIER
Excusé-e-s	Mme	Floriane SCHMIDT
Conseil administratif	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Maire
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire-générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Election du bureau du Conseil municipal : Président-e, Vice-Président-e, Secrétaire et un-e membre du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022
7. DM 898 – Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020
8. DM 894 – Crédit d'investissement de CHF 40'500.- TTC pour la création d'une couverture réseau 3G/4G radio à l'école de Cressy
9. DM 897 – Demande d'approbation du règlement des parcs, promenades, espaces verts, préaux d'écoles, places de jeux et terrains de sport
10. M 167 – Création d'une patrouille scolaire
11. PE – Pour des nuits tranquilles /une vie tranquille à Bernex Confignon
12. P DM 906 – Crédit d'investissement de CHF 200'000.- TTC pour le financement d'études pour les plans localisés de quartier (PLQ) du nouveau quartier des Cherpines
13. P DM 909 – Approbation des comptes 2020 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
14. P DM 907 – Modifications des statuts du Groupement intercommunal « AFJ-Rhône Sud » pour l'intégration de Grand-Lancy
15. M 182 – Pour la sauvegarde de la nuit
16. M 183 – Règles, Confignon ne s'en tamponne plus
17. Questions
18. Propositions individuelles et divers

Le **Président** ouvre la séance du 11 mai 2021 et annonce que Mme Schmidt s'étant excusée, nous serons 18 ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le **Président** propose de voter l'OJ.

L'OJ est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021

Mme von Gunten-Dal Busco, page 5, FE : 2e phrase : « S'agissant du planning : la prochaine séance du CdF aura lieu le 19 avril et permettra à l'ensemble des membres de se positionner sur le projet ».

p. 18, 1er paragraphe : « ...de l'OAC ». Puis « Suite à des échanges de courriers avec l'Etat, un projet portant cette fois-ci la mention de projet « définitif » a été soumis au CA pour préavis. Un nouveau préavis négatif a été rendu par le CA. A ce jour, nous sommes toujours en attente de réponse de l'OAC s'agissant du caractère définitif ou provisoire du projet ».

P. 21, 7^e ligne : « ...terres excavées pour la réalisation (et non pas récupération) des terrains ». Puis, « ...Le caractère (et pas l'utilisation) provisoire du pavillon ».

M. Fournier, page 9, 3^e §, 2^e ligne : « ...ont pu être remboursés sur la dette communale. »

Mme Froidevaux, page 19, ajouter : « Sur la base des éléments suivants relevés par les pétitionnaires :

- 1) Manque de transparence et de lisibilité du projet
- 2) Problèmes liés à la sécurité et à la mobilité
- 3) Impact sur l'environnement
- 4) Gouvernance

Les recommandations des commissionnaires minoritaires sont de renvoyer la pétition au CA, ainsi que la prise en compte des préoccupations des riverains et des 3'000 signataires de la pétition. Il est demandé le report de la signature en septembre, la consultation par le CM de la convention et de la liste des mesures relatives à la sécurité, la mobilité et l'environnement, ainsi que l'assurance que le financement de ces mesures soient bien pris en charge par le canton et l'Académie du Servette. »

Avec ces modifications, le procès-verbal du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

M. Barcellini transmet les informations suivantes :

- Courrier AFC : relatif à la zone villa et transmis à tous.
- Suivi pétition de Lesbos: courrier envoyé à la Chancellerie de la Confédération, mentionnant que la commune est prête à accueillir une famille.
- Copie d'un courrier de l'ASC adressé à Mme Uldry Frossard + présidents des commissions: transmission d'éléments sur le PDCOM et il fera suivre.
- Evaux : le communiqué de presse de la FdE a été transmis pour informer que la convention pourra être consultée le 12 mai entre 14-20H.
- Course d'école CM/CA/SG : le Bureau attend encore quelques réponses...
- Délais : rappel que les documents doivent être reçus à l'avance.
- Mot personnel du Président du CM : il salue l'engagement et l'implication de tous, élus et citoyens, envers la commune. Il remercie aussi le Bureau pour son support et son « coaching », ainsi que le CM pour la confiance manifestée.

4. Communications des commissions

▶ **Commission finances, administration et sécurité (CFAS)**

M. Francey informe que la commission s'est réunie le 3 mai et a traité les comptes 2020.

▶ **Commission aménagement et mobilité (CAM)**

M. Mazzola informe que la commission s'est réunie le 4 mai avec à l'OJ la pétition « Pour des nuits tranquilles/une vie tranquille » et d'autre part, un point sur le PLQ des Cherpines. Sur ce dernier point, il fait part de la volonté d'arriver à des résolutions pouvant être présentées au CM et susceptibles de trouver en amont un consensus de commission.

▶ **Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)**

M. Reverchon indique que la commission s'est réunie le 27 avril et a abordé le thème des déchets avec une présentation des enjeux et de nombreuses questions soulevées. La motion 149 sur l'urgence climatique a été ajournée à la rentrée prochaine.

▶ **Commission constructions et équipements (CCE)**

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 27 avril pour traiter de 2 points : l'examen des comptes 2020 et le traitement de la DM 894 pour la couverture réseau à l'école de Cressy. Ce point sera repris dans l'OJ de ce soir.

▶ **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare informe que la commission s'est réunie le 20 avril et a reçu Mme Arnaud qui a présenté le cheminement de l'association EOLE, qui a pour but de démocratiser l'art et la culture en général en vue de créer un lien social. Un Musicobus se promène de village en village, proposant des week-ends ou des semaines d'animations, avec ateliers par groupes de 12 et spectacles en fin de stages. A suivre. Puis Mme Gabus-Thorens a présenté les comptes de la culture 2020 et ceux de la communication, avant de terminer par une ébauche de bilan culturel de ce qui a bien fonctionné vs le moins.

▶ **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

M. Fournier informe que la commission s'est réunie le 20 avril et a reçu la présidente de l'association des parents d'élèves de Conignon et Cressy, à l'occasion de la motion sur les patrouilles scolaires. Ceci a aussi été l'occasion pour la commission de l'entendre sur plusieurs aspects. Puis, la commission a examiné les comptes pour ce qui a trait à son dicastère, avant de traiter le Règlement des parcs et autres espaces publics.

▶ **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Point non traité. Cf. Point 5, communications du CA sur l'AFJ, Mme Gabus-Thorens.

▶ **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que la FL s'est réunie le 28 avril pour examiner les comptes qui ont été approuvés à l'unanimité, moins une abstention.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Point non traité.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le CdF s'est réuni le 19 avril pour permettre à l'ensemble des membres de se positionner sur le projet d'accueil temporaire de l'Académie du Servette et sur la base de documents non encore finalisés. Elle a transmis la position de la commune de mettre l'accent sur les thèmes de la mobilité et de l'environnement. Puis lors d'une 2^e séance en présentiel le 4 mai, le vote sur la signature de la convention a été repoussé au 1^{er} juin, pour permettre une finalisation des documents, de répondre à certaines communes et enfin pour une consultation des documents ouverte à tous, prévue demain entre 14-20H, à la salle Belvédère aux Evaux.

Entre les 2 séances, le plan de mobilité a beaucoup évolué et de manière positive pour la commune. Brièvement, le projet de parking supplémentaire aux Marais est abandonné et remplacé par une ligne de bus avec terminus à Confignon-village. Des mesures de circulation dans le quartier de Cressy ont également été ajoutées, avec monitoring. S'agissant du volet environnement, les résultats de l'étude d'impact se sont révélés très positifs.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le CIV ne s'est pas réuni.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe que le FIDU a versé cette année pour les appartements nouvellement construits sur la commune CHF 154'000.-. Puis concernant le nombre de demandes concernant les écoles, il a été relevé qu'elles étaient plus nombreuses qu'initialement prévues lors de la constitution du fonds ; une démarche a donc été entreprise pour obtenir un financement supérieur de 3 millions par les communes et de 2 millions de l'Etat. L'ACG a voté l'augmentation des subventions de chaque commune en faveur du FIDU pour 3 millions et le canton a également voté un budget supplémentaire pour les 2 millions, ce qui garantit le financement pour les prochaines années.

Concernant le social, l'application du salaire minimum pour l'AFJ aura pour conséquence l'adoption d'un nouveau système de rémunération salariale, en accord avec l'OCIRT, qui permet de respecter le résultat de la votation récente. Une charge supplémentaire de CHF 42'855.- ne nécessitera toutefois pas une demande de crédit supplémentaire, car nous restons dans le cadre de 2 fonctions/2 natures, < à 5% d'augmentation.

- Jeunes : le CA a accepté le projet Job repères proposé par la FASE. Il s'agit de déléguer certaines tâches simples et régulières à des jeunes, contre une modeste rémunération (tournées poubelles, nettoyage des locaux jeunes).
- Projet subventionné par la Fondation Leenaards : en partenariat avec Bernex et la FASE, organisation de repas conviviaux pour les seniors, en très petits comités, avec un service assuré par les jeunes.
- Concours « Raconte-moi la pandémie » : la lauréate est une classe de l'école de Confignon qui a créé un totem des émotions COVID qui sera exposé à la salle Pontverre.
- Centre aéré de Bernex-Confignon : 200 demandes et pour Confignon 30 demandes acceptées et beaucoup de refus, malheureusement. Personne n'a pu obtenir plus de 2 semaines.
- Culture : le F-LEX des 12-13 juin, organisé par l'ACG a dû être annulé pour raisons sanitaires.
- Expo des bords de l'Aire : elle démarrera le 29.05 pour toute la durée de l'été. Les infos suivront quant à une inauguration possible.

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard transmet les informations suivantes pour son dicastère :

- Aménagement : un important travail est en cours sur les Grands Projets et un crédit y relatif sera soumis ce soir au point 12 de l'OJ.
- Mobilité : un grand nombre d'enquêtes publiques et d'arrêtés de circulation sont parus dans la FAO. Il s'agit notamment du régime 30 km/h et d'aménagements complémentaires pour réduire la vitesse, ainsi que la pose de panneaux d'interdiction de stationner/circuler, sur divers chemins. Concernant le bilan des zones 30 actuelles, le bureau d'ingénieur a reçu les résultats qui se soldent par une diminution de 50% du trafic journalier moyen. Il est proposé des mesures complémentaires sur plusieurs chemins, ainsi que des mesures pour augmenter la sécurité des élèves. Les données de l'étude seront analysées et un retour avec propositions sera fait.
- Sécurité : la commune a déposé plainte suite à l'abattage d'un jeune arbre nouvellement planté dans le préau de Cressy, ainsi que pour des vols matériels sur le chantier par l'entreprise. Un agent de sécurité surveillera les lieux les fins de semaine. D'autre part, de nombreux déchets et bris de verre ont été signalés dans le préau de l'école de Cressy et une société de nettoyage a dû être mandatée le week-end pour éliminer ceux-ci. Les heures de surveillance liées à ces faits ont triplé en 5 ans, les interpellations sont 10x plus nombreuses et l'OCAN invite les communes à engager des gardes auxiliaires de l'environnement pour lutter contre ces incivilités. Toutes ces mesures ayant un coût considérable.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco informe des points suivants :

- Séance jardinage avec les CA-CM : prévue sur la Place du village le 20 mai pour planter des fleurs autour des platanes. Une rapide réponse au doodle est demandée...
- La Nuit est belle : elle aura lieu le 21 mai et cette année sans animation spécifique. Mais la commune participera en éteignant toute la nuit son éclairage public.
- Tri des déchets : en partenariat avec les SIG, le 5 juin de 10 à 14H, à la déchetterie à côté du cimetière, aura lieu un point d'information, distribution de petites poubelles vertes et d'échantillons de compost.
- Pavillon provisoire au Vuillonnex : l'OCA a reçu un courrier du CE confirmant le caractère provisoire du pavillon (limité à 15 ans) et destiné à absorber les effectifs scolaires à court terme d'une part et d'autre part d'anticiper une rénovation lourde du CO. Par ailleurs, il est précisé qu'indépendamment de cette rénovation, la durée de 15 ans pourra être raccourcie, dépendant du résultat de la votation du 13 juin prochain, sur la goutte de Saint-Mathieu.
- Places de parkings aux Cherpines : préavis négatif rendu par la commune dans le cadre de ce dossier de demande d'autorisation, qui n'a pas été suivi. L'autorisation de construire a été rendue et après examen du dossier, il a été décidé de ne pas poursuivre au vu des chances très minces d'obtenir gain de cause.
- Copil de l'Aire : un retour aux associations sur les mesures prises suite au cahier de doléances sera fait lors d'une séance prévue le 7 juin.

6. Election du bureau du Conseil municipal : Président-e, Vice-Président-e, Secrétaire et un-e membre du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

M. Barcellini rappelle que c'est au PDC d'assumer la prochaine présidence et il prend acte de la proposition de Nicolas Fournier. Il propose donc de passer au vote.

Nicolas Fournier est élu Président par 17 oui et 1 abstention.

Puis, VdG propose au poste de vice-président Félicien Mazzola et M. Barcellini passe au vote.

Félicien Mazzola est élu Vice-président par 17 oui et 1 abstention.

Puis, le PLR propose au poste de secrétaire Xavier Francey et M. Barcellini passe au vote.

Xavier Francey est élu Secrétaire par 17 oui et 1 abstention.

Puis, Demain Confignon propose au poste de membre Martin Barcellini et M. Barcellini passe au vote.

Martin Barcellini est élu membre par 17 oui et 1 abstention.

Puis, Le **Président** rappelle que **Mme Uldry Frossard** sera Maire de la commune dès le 1^{er} juin prochain.

7. DM 898 – Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020

M. Francey précise que les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire BfB SA dans son rapport du 12 avril 2021, qui recommande de les approuver. Toutes les indications nécessaires ont été fournies à la commission. Il relève que le patrimoine administratif de la commune diminue chaque année avec l'amortissement des biens, ainsi que par le peu de nouveaux investissements. Pour 2020, la diminution s'élève à CHF 1'370'856.-. Concernant les immobilisations corporelles du patrimoine financier, il a été relevé l'ajustement de valeur de la parcelle 11346 au chemin des Hutins, de CHF 1'878'000.- à CHF 1'500'000.- suite au prix de vente à la Fondation du logement, accepté en 2017 et pas effectué par le passé, ainsi que l'ajout au bilan de 1'000'000.- déposé auprès du notaire pour la promesse d'achat de la parcelle 10308-10510 de l'Hoirie Foëx, également non inscrite. Il y a donc un écart positif au bilan 2020 de CHF 619'500.-.

Concernant les investissements 2020, ces derniers se sont élevés à CHF 1'390'746.05, avec des recettes de CHF 209'611.45, donc des investissements nets de CHF 1'181'134.60. Ils sont bien inférieurs au budget voté en 2019, de CHF 2'888'500.-. Pour le budget de fonctionnement, le résultat positif de CHF 220'299.75 nous satisfait vs un déficit budgétisé de CHF 350'000.-. Ce résultat a été possible grâce à des recettes fiscales supérieures aux estimations de CHF 744'377,44. En revanche, il est à relever que les charges ont augmenté de CHF 174'167.90 malgré les baisses dues aux reports de manifestations. L'essentiel de cette hausse provient du poste personnel avec le rattrapage important de la Caisse de pension des employés communaux et de charges financières liées à la dépréciation de la parcelle 11346, ainsi que de la moins-value sur les titres de la BCGE que la commune détient.

La commission a également relevé des hausses liées au raccordement de la salle communale au chauffage de CAD Energie SA pour CHF 86'000.- et demandera l'audition de la société dans le but de mieux budgétiser les dépenses à l'avenir.

La commission a aussi discuté de l'opportunité d'inscrire au budget les aides extraordinaires allouées sans vote du CM. La dette communale a diminué et s'élève à 20 millions au 31.12.20. Les indicateurs

financiers de la commune s'améliorent. Par contre le ratio de la dette totale vs les revenus continue à être important.

La commission remercie le CA et l'administration pour les documents mis à disposition pour la compréhension des comptes 2020. Elle prévoit favorablement et à l'unanimité les comptes 2020 dans leur intégralité, ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires 2020. Il n'y a pas de rapport de minorité.

Le Président ouvre les débats.

M. Fournier relève que les comptes, c'est de l'argent qui a déjà été dépensé, le CM a donc assez peu de marge de manœuvre en la matière. Il est néanmoins intéressant d'avoir une photo de la situation financière au 31 décembre et le PDC votera les comptes ce soir. Cependant, une inquiétude perdure quant au niveau d'investissement de la commune et des indicateurs mis en exergue par la fiduciaire relèvent un taux d'effort extrêmement faible. Il peut s'expliquer par la sous dotation de notre administration et il y a un réel enjeu dans les RH pour les années à venir à anticiper les enjeux du futur et assurer le développement de la commune. Le PDC sera très attentif à ce que la dotation de l'administration évolue favorablement et que la population actuelle ne soit pas négligée. Le patrimoine administratif diminue chaque année du fait d'amortissements supérieurs aux nouveaux investissements et il pense qu'il faudrait inverser cette tendance. Investir aujourd'hui, c'est construire pour demain. Il est important de se montrer régulier dans les investissements et de maintenir un taux d'effort acceptable pour garder des infrastructures de qualité. Le PDC votera donc ces comptes, remercie l'administration pour le travail fourni et le CA pour les efforts fournis lors de la précédente législature pour préparer le budget 2020.

Mme Froidevaux remercie pour cette présentation très claire des comptes 2020 et tient à féliciter l'administration et Mme Khaghani pour la transparence et la précision des réponses apportées aux questions posées. Sur cette base, elle propose de voter sur le siège.

Mme Roerich déclare que le PLR est satisfait des comptes présentés avec des résultats positifs et inattendus qui démontrent que notre politique pour un maintien du centime additionnel se révèle justifiée. Nous serons particulièrement vigilants à tout dépassement de budget dans le futur, afin de poursuivre sur cette voie pour le bien de la commune. Nous tenons également à remercier le CA et l'ensemble du personnel de la commune pour leur travail et leur engagement au service des communiens. Le PLR recommande d'approuver ces comptes au vu du préavis donné par la CFAS.

M. Mazzola indique que VdG se joint au concert de louanges sur l'établissement de ces comptes très positifs et très bien présentés. Il rejoint aussi le PDC sur le besoin d'investir pour l'avenir et se réjouit que cette position prenne de l'ampleur pour le bien de la commune. Il relève que plusieurs ont fait mention d'une administration sous dotée et c'est quelque chose qui nous préoccupe également. Il pense que l'on y reviendra.

Le Président propose de passer au vote.



Législature 2020-2025

Délibération N° 898

Séance du Conseil municipal du **11 mai 2021**

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2020
DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2020**

Vu l'article 30 alinéa 1 lettres d et f de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui indique que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) qui précise la composition des comptes annuels, soit le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 du RAC),

vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) qui mentionne les éléments liés à la présentation des comptes annuels,

vu le rapport de l'organe de révision transmis au Conseil municipal qui recommande l'approbation des comptes 2020,

vu l'article 107 de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui fixe le délai d'approbation des comptes annuels au 15 mai au plus tard,

vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 3 mai 2021 sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de CHF 15'458'587.99 aux charges et de CHF 15'678'887.74 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 220'299.75. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 220'299.75 et résultat extraordinaire de CHF 0.00.
3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de CHF 1'390'746.05 aux dépenses et de CHF 209'611.45 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'181'134.60.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 52'146'282.15.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de CHF 766'075.21 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus et les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

(Comptes annuels 2020 dans leur intégralité en annexe du procès-verbal)

La DM 898 est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents.

8. DM 894 – Crédit d'investissement de CHF 40'500.- TTC pour la création d'une couverture réseau 3G/4G radio à l'école de Cressy

M. Kormann explique que la CCE s'est penchée sur ce projet visant à résoudre les difficultés de couverture réseau dans l'école de Cressy en raison d'une architecture particulièrement étanche à la diffusion des ondes. L'exposé des motifs le présentait comme un problème technique lié à des situations d'urgence, avec 4 options pour résoudre ce problème. L'option retenue par l'administration fonctionne en partenariat avec Swisscom et c'est aussi l'opérateur que le GIAP et le DIP ont choisi. Après discussion, les réels besoins du GIAP ont été expliqués, notamment le lien nécessaire avec l'administration pour une transmission de plannings mis à jour. Compte tenu de ces besoins, la commission a pris acte que seule une solution répondait au mieux à ces exigences. Elle a donc décidé de soutenir celle-ci, un préavis a été voté et c'est à l'unanimité des membres présents que la commission a préavisé favorablement cette solution devisée à CHF 40'500.- et vous recommande de l'accepter.

Le Président ouvre la discussion et **M. Marti** déclare approuver ce budget qui doit permettre aux collaborateurs de travailler dans de bonnes conditions. Il souhaite que des conclusions puissent être tirées de cet examen pour le futur quartier des Cherpines.

Le Président passe au vote.



Législature 2020-2025

Délibération N° 894

Séance du Conseil municipal du **11 mai 2021**

CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 40'500.- TTC POUR LA CREATION D'UNE COUVERTURE RESEAU 3G/4G RADIO A L'ECOLE DE CRESSY

Vu les besoins en matière de réseaux de communication à l'intérieur des bâtiments,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission constructions et équipements (CCE) du 27 avril 2021

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'ouvrir un crédit de CHF 40'500.- TTC destiné à la création d'une couverture réseau 3G/4G radio à l'école de CRESSY.
2. De comptabiliser la dépense sous le compte des investissements no 2171.550.50300.001 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

3. De financer ces travaux par les fonds propres.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 40'500.- TTC au moyen de 4 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

La DM 894 est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents.
--

9. DM 897 – Demande d'approbation du règlement des parcs, promenades, espaces verts, préaux d'écoles, places de jeux et terrains de sport

M. Fournier rappelle que la CSSV a examiné ce sujet le 20 avril qui a pour but de régler les problèmes de bruit, de déchets et autres incivilités sur le territoire communal. Elle a jugé que l'approche choisie était intéressante, que de véritables conflits d'usages nécessitaient de poser certaines règles. Cela étant, le règlement proposé a paru un peu trop exhaustif et déconnecté du terrain et de la réalité de notre commune. Les commissaires ont donc souhaité apporter des modifications à ce règlement. Il propose un tableau récapitulatif de celles-ci et précise que ces amendements ont fait l'objet de votes pour l'ensemble des articles à la majorité ou à l'unanimité. Il propose de brièvement commenter les articles.

Le tableau comparatif est affiché et les articles passés en revue.

M. Fournier propose de voter en bloc ces amendements et le **Président** propose de voter sur ce point.

Mme Uldry Frossard reconnaît que la plupart de ces amendements sont justifiés et elle remercie la commission pour son travail. Elle souhaite revenir sur les heures de fermeture et apporter des précisions concernant la police municipale. Aujourd'hui, tous les préaux et de nombreux parcs sont fermés la nuit, de même à Confignon le parc Chaumont dès 22H. La police municipale fait une tournée pour répéter qu'il est nécessaire de quitter les lieux pour préserver la tranquillité des habitants vivant à proximité et demande aux usagers de nettoyer les lieux avant de partir. Concernant le préau de Cressy, il est plus difficile d'instaurer des règles du fait de la configuration ouverte de celui-ci. La police municipale demande de faire moins de bruit lors de leur passage, mais dès qu'elle quitte les lieux, les nuisances reprennent et l'Art. 13 ne suffit pas. Une séance a même été organisée en août en présence des polices municipale et cantonale, des éducateurs et des habitants. S'il est nécessaire de proposer des espaces pour nos jeunes, les parcs et préaux à proximité des habitations ne sauraient être des lieux où se rassembler la nuit. La commune se doit aussi d'entendre la souffrance de toutes les personnes qui sont dérangées par le bruit et ne peuvent se reposer la nuit.

« Le respect, ça change la vie » a été une campagne lancée en 2002 déjà et reprise depuis dans de nombreux domaines dont le sport, et rappelle qu'il suffit parfois de petites règles pour bien vivre ensemble. Seule une fermeture des parcs et préaux d'école la nuit est véritablement efficace et simple à faire appliquer.

M. Tournier relève deux points du règlement sur la forme : Art. 16 al.4 : biffer « à l'exception des terrains de sport où ils ne sont pas admis » et Art. 19 al.3 qui renvoie à l'alinéa 2.

M. Francey remercie la CSSV pour le travail effectué, mais concernant ce règlement qui constitue un sujet très important, il lui semble qu'il mériterait d'être retravaillé et il demande donc son renvoi en CFAS.

M. Rupp appuie cette demande de renvoi.

M. Marti demande au CA de préciser la position de la FASe par rapport à ce règlement.

Mme Gabus-Thorens répond que le problème avec la fermeture du préau de Cressy selon la FASE est que si l'on ferme le préau, les jeunes traverseront la route et s'installeront sous les fenêtres des immeubles. Cressy a été conçu avec un cœur de village en son préau. La FASE dit que c'est là que vivent les jeunes, que c'est leur territoire. Et de plus, la FASE se doit de chercher des mesures éducatives plus que coercitives. Elle rappelle que le local des jeunes a déjà été fermé...

M. Fournier estime qu'un renvoi en commission ne fait pas sens, la CSSV ayant fait son travail, il ne voit pas quel travail supplémentaire pourrait être fait par la CFAS. Il invite donc à voter non à ce renvoi.

M. Marti serait pour sa part content de voir cela encore une fois avec la FASE et la police municipale, au vu de la discussion présente. Il demande donc un renvoi à la CFAS pour le volet sécuritaire.

Mme Peradotto remercie également **M. Fournier** pour la manière de mener la séance avec des débats, des sujets politiques, ayant abouti à un excellent consensus. Elle ne voit donc pas l'intérêt de recommencer le débat dans une autre commission... Elle rappelle qu'avoir des accès pour les jeunes permet aussi de ne pas les reléguer dans des espaces cachés. Elle invite donc à voter ce règlement.

Le Président propose de passer aux votes, d'abord le renvoi en CFAS, puis de passer aux amendements si le renvoi n'a pas été accepté.

Le renvoi à la CFAS est accepté par 9 pour, 8 contre et 1 abstention.
--

10. M 167 – Création d'une patrouille scolaire

M. Mazzola informe que cette motion a fait l'objet de 3 séances avec aussi plusieurs commissions et une audition de l'ATE le 30.03. pour expliquer la complication des mesures, y compris les aménagements physiques à prévoir au niveau de la commune. Les commissions CAM et CFAS ont préavisé favorablement la motion, avec un amendement tel qu'affiché à l'écran, soit des modifications de la 1^{ère} et 2^e invite.

M. Fournier informe qu'à l'occasion de l'audition de la police municipale, conjointement avec la CAM et la CFAS, et aussi pour entendre l'APEC et les parents de la commune, celle-ci a mis en exergue une approche multi problématiques. A Cressy, l'APEC a parlé d'excès de vitesse récurrents des bus et des voitures, de plusieurs endroits dangereux, et pour Confignon, un non-respect des limites de vitesse, dangerosité des carrefours, etc... Une multiplicité de critères à prendre en compte donc et dans ce contexte, la CSSV aboutissait à la même conclusion que les 2 autres commissions, à savoir partir sur une étude plus globale pour envisager ensuite des mesures de sécurisation des chemins.

Le Président ouvre les débats.

Mme Stoffel explique qu'étant donné le préavis favorable donné par les 2 commissions ayant étudié le sujet, le PLR propose de voter pour.

M. Tournier indique que VdG souhaite apporter quelques amendements supplémentaires. Concernant la visibilité de l'action de notre CM, il retiendra essentiellement l'embellissement de la Place du Village avec les plantations à venir, puis une enquête sur la mobilité avec l'ATE est certainement fondée, mais aller d'enquêtes en évaluations n'est pas satisfaisant pour VdG. Un projet pilote permet une action concrète, soumise dès le départ à une évaluation concrète in situ. Mettre en place une patrouille scolaire sous la forme d'un projet pilote, c'est donc offrir une action concrète pour Confignon pour sécuriser les chemins vers l'école et pourvoir observer les effets des mesures pendant une année scolaire. Pour ce faire, 3 endroits sont identifiés : 1) les Hutins, 2) le croisement Chaumont-Hutins et 3) le passage piétons route de Soral, à hauteur de l'école Steiner. Ceci représente 3 patrouilleuses scolaires pour un montant de CHF ~63'000.-. C'est un montant important qui dans le cadre d'un projet pilote pourrait se réduire à 1 patrouilleuse scolaire, donc à CHF 21'000.-.

Le Président le remercie et comprend qu'il souhaite ajouter un amendement prévoyant une patrouille scolaire « en test » au niveau du chemin de Chaumont.

M. Tournier lit l'amendement proposé dans son rapport.

Mme Tornare demande de combien d'enfants parle-t-on dans l'étude de l'ATE relativement aux endroits proposés ?

M. Francey rappelle que la position du PLR n'est pas contre la mise en place d'une patrouille scolaire, mais souhaite faire une étude avec l'ATE pour savoir quoi mettre en place, avant de définir déjà les endroits où mettre des patrouilleuses. C'est la raison pour laquelle, nous soutenons les amendements sur cette motion.

M. Mazzola rappelle que l'ATE n'a pas encore fait d'étude, qu'il n'y a donc pas de chiffres précis pour répondre à **Mme Tornare** et que VdG soutient l'invite qui vise à demander l'étude à l'ATE. Il y a cependant 2 timing différents : l'étude d'une part et tester sans attendre pour avoir un retour des usagers d'autre part.

Mme Uldry Frossard reconnaît la difficulté pour évaluer l'endroit où une véritable nécessité d'engager une patrouille scolaire existe. Réaliser une étude avec l'ATE est donc pertinent et il semble prématuré aujourd'hui d'engager une patrouille scolaire.

M. Tournier souhaite souligner que ce n'est pas la 1ère fois que ce CM procède par évaluations et par études. Il n'a pas envie d'être la législature des études et des évaluations. Il souhaite soutenir une action concrète, visible, à destination des communiers.

Le Président propose de passer aux votes suivants : 1) sur les amendements proposés par la commission, 2) sur l'amendement supplémentaire proposé par **M. Tournier**, 3) sur la motion

Les amendements sur la 1^{ère} et 2^e invite sont acceptés à l'unanimité La proposition d'une patrouille test est refusée par 7 pour, 10 contre et 1 abstention
--

 Commune de Confignon	Proposition de motion	M167
--	------------------------------	-------------

Motion présentée par Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Vincent Tournier, Félicien Mazzola

Date de dépôt : 23 novembre 2020

Date de traitement : 11 mai 2021

Création d'une patrouille scolaire

Considérant

- Les articles 66 et 67 de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR ; RS 741.21) ;
- Le règlement cantonal sur les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires adultes (RPSA ; H1 05.16) ;
- Que les patrouilles scolaires veillent à la sécurité des élèves aux heures d'entrée et de sortie des classes, à des emplacements déterminés et situés à proximité des bâtiments scolaires ou dans des secteurs plus éloignés ;
- Que les patrouilles scolaires font de la prévention pour les enfants mais également pour les parents et les grands-parents ;

- Que le bilan en termes de réduction de risques liés à la circulation des patrouilles scolaires est largement éprouvé par des années d'expérience dans d'autres communes ;
- Que les patrouilles scolaires constituent un maillage supplémentaire de prévention et de surveillance aux alentours des écoles, en collaboration avec les agents de police municipale (APM) et cantonale, permettant d'apporter des informations et un regard de proximité complémentaire à ces dernières ;
- Que les demandes d'autorisation pour engager sur le terrain une patrouille scolaire sont soumises à la police cantonale de proximité, qui se charge ensuite de la formation des patrouilles scolaires ;
- Que les patrouilles scolaires ont un rôle social de proximité largement reconnu ;
- Que cette activité rémunérée peut participer d'une action sociale communale de remise en emploi et de gain complémentaire non-négligeable pour certains ménages.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, par 16 oui, 0 non et 2 abstentions sur 18 CM présents

- d'approcher l'ATE pour étudier rapidement un plan de mobilité scolaire ;
- de discuter avec la commune de Bernex de tout partenariat utile en matière de mobilité scolaire.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

La M167, telle qu'amendée, est acceptée par 16 pour et 2 abstentions.

11. PE – Pour des nuits tranquilles/une vie tranquille à Bernex Confignon

M. Mazzola rappelle que cette pétition a été traitée par la CAM le 4 mai. Elle évoque des problèmes liés au trafic, ainsi que des nuisances importantes. Une pétitionnaire a été reçue qui a confirmé l'augmentation importante de ces nuisances, ainsi que le manque d'aménagements piétons. Ces éléments étaient largement partagés par les commissaires présents. Considérant ces éléments, la CAM a renvoyé la pétition au CA, avec recommandation de mettre en œuvre rapidement des mesures de ralentissement et de diminution du trafic sur le chemin du Vuillonex.

Le Président ouvre les débats.

M. Reverchon appuie un renvoi au CA pour étudier les différentes solutions d'aménagement et de régulation de la circulation à cet endroit.

M. Mazzola répète que la position de VdG est de pouvoir disposer rapidement même de petites améliorations, sans avoir à attendre trop longtemps sur des études.

Le Président passe au vote sur le renvoi au CA.

Le renvoi au CA avec recommandation est accepté à l'unanimité.

12. P DM 906 – Crédit d'investissement de CHF 200'000.- TTC pour le financement d'études pour les plans localisés de quartier (PLQ) du nouveau quartier des Cherpines

Mme Uldry Frossard rappelle que notre petite commune doit construire l'un des plus grand quartier du canton. Le PLQ des Cherpines comprend plus de 3'000 logements sur le territoire de Confignon et de nombreuses infrastructures. Dans sa planification, le canton prévoit l'adoption du PLQ 2 Cherpines, cet automne. Il ne nous reste que quelques mois pour vérifier les derniers éléments inscrits au règlement du PLQ, qui règlera définitivement les éléments de densité, de droits à bâtir, d'accessibilité et de réservation pour les équipements publics. Les périmètres des écoles primaires et secondaires ont déjà pu être agrandis et nous souhaitons nous assurer de la qualité des aménagements et équipements futurs dans ce quartier. Pour ce faire, il est nécessaire de vérifier le dimensionnement des cessions gratuites au domaine communal, indispensable à la réalisation des écoles, des crèches et autres équipements publics. Vérifier que les surfaces de vie de quartier permettent d'accueillir les programmes communaux et associatifs. Confirmer aussi la nécessité des nombreuses routes planifiées, car une fois le PLQ adopté, il incombera à la commune l'obligation légale de les construire. De plus, il est également nécessaire de procéder à la vérification juridique des conventions et indispensable d'examiner de manière approfondie le projet de PLQ d'ensemble et son règlement. Toutes ces vérifications doivent se faire avant finalisation du PLQ d'ensemble. Le vote du CM est prévu en mars 2022, c'est pourquoi nous proposons de voter ce soir ce crédit de CHF 200'000.- qui est déjà inscrit au plan des investissements pour 2021 et de voter sur le siège pour pouvoir entreprendre rapidement les études nécessaires.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Mazzola explique que le besoin de ressources pour ce PLQ Cherpines est reconnu par VdG, néanmoins il est constaté avec le texte soumis ce soir qu'il s'agit d'une somme très importante et que le texte soumis comprend 4 postes non détaillés. Proposition est donc faite d'un renvoi à la CAM.

M. Mottier souligne qu'un vote sur le siège est nécessaire vu l'urgence des délais imposée par le canton, néanmoins il est aussi d'accord pour un renvoi à la CAM.

Le Président propose de voter sur le renvoi à la CAM.

Le renvoi en CAM est accepté par 10 pour, 1 contre et 7 abstentions.

13. P DM 909 – Approbation des comptes 2020 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

Mme von Gunten-Dal Busco confirme que le résultat des comptes 2020 pour la Fondation s'établit à CHF 882'237.12. Quant au bilan au 31.12.20, il présente un total de CHF 48'408'364.74 à l'actif et au passif et la fortune nette s'élève à CHF14'160'727.64. Par rapport à 2019, elle relève un manque de recettes, dû aux gratuités de loyers consenties pour les locataires commerciaux, impactés par la crise sanitaire. Hormis la construction d'un dépôt pour les poubelles à l'Auberge, rien d'important n'est à signaler. Le coût de la dette représente une grosse part des charges d'exploitation et un travail sera effectué sur les emprunts pour réduire ces charges.

L'organe de révision recommande le vote de ces comptes et le CA propose de les renvoyer en CFAS pour un examen approfondi et le rapport de gestion vous sera transmis.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Francey propose le renvoi en CFAS et **le Président** propose de passer au vote sur ce renvoi.

Le renvoi en CFAS est accepté par 17 oui et 1 abstention.

14. P DM 907 – Modification des statuts du Groupement intercommunal « AFJ-Rhône Sud » pour l'intégration de Grand-Lancy

Mme Gabus-Thorens explique que pour des raisons d'efficacité et de simplification, le Grand-Lancy va intégrer l'AFJ-Rhône Sud. Concernant Confignon, le partage des frais sera légèrement différent et pratiquement, cela entraîne une modification des statuts qui entraînera aussi le rapatriement des accueillantes familiales de Lancy, soit 9 personnes.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier propose un vote sur le siège.

Mme Tornare rejoint le PDC pour un vote sur le siège.

Le Président propose de voter la modification des statuts.



Législature 2020-2025

Délibération N° 907

Séance du Conseil municipal du **11 mai 2021**

Proposition du Conseil administratif relative à la modification des statuts du Groupement intercommunal « AFJ Rhône-Sud »

Vu la modification en 2011 de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSGe J 6 28) prévoyant l'engagement des accueillantes familiales par des structures de coordination agréées,

Vu la création du Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud au 1^{er} janvier 2013 répondant à la volonté des Communes de Bernex, de Confignon, de Lancy et d'Onex de coordonner de façon concertée l'accueil familial de jour,

Vu la demande de Lancy de n'avoir qu'une structure pour gérer les accueillantes familiales,

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre u, et 51 à 60,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'approuver la modification des statuts du Groupement intercommunal « AFJ Rhône-Sud » pour l'accueil familial de jour, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
2. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bernex, Lancy et Onex.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

La modification des statuts est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents.

15. M 182 – Pour la sauvegarde de la nuit

M. Fournier indique que cette motion fait écho à la manifestation très appréciée de « La nuit est belle » et à la réflexion en cours sur l'éclairage public, en lien avec le changement climatique et le besoin de protection de la biodiversité. Cette motion s'inspire de programmes déjà en place comme celui des SIG par ex.

Le PDC propose donc de poser une réflexion sur l'éclairage public, d'étudier les modalités d'extinction de celui-ci selon les heures, sur les bâtiments publics et plus généralement d'évaluer l'état de nos infrastructures et de leur consommation d'énergie. Une fois ces analyses faites, il invite à venir présenter les résultats de ces constatations au CA afin de présenter les crédits d'investissements nécessaires pour un renouvellement du matériel à faire.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Reverchon relève que cette motion va dans le sens déjà évoqué de smart city, aussi Demain Confignon propose de voter cette motion sur le siège.

M. Francey le rejoint sur cette proposition et **M. Mazzola** renchérit sur cette proposition.

Le Président propose de voter sur cette motion.

La M 182 est renvoyée au CA à l'unanimité.

16. M 183 – Règles, Confignon ne s'en tamponne plus

Mme Peradotto propose de mettre à l'agenda politique un sujet pouvant être considéré comme relevant de la sphère intime et du ressort de la responsabilité individuelle. Pourtant, elle rappelle que la menstruation concerne plus de la moitié de l'humanité et reste un tabou marqué par des croyances diffusées par les religions et les médecins. Un mécanisme biologique passe encore comme une pathologie inavouable. Ce tabou a affecté la majorité des femmes de tous âges. Outre l'aspect social, la précarité financière l'a mise à l'agenda des préoccupations citoyennes sous le terme de précarité menstruelle. Plusieurs initiatives ont vu le jour dans le monde : distributions gratuites en Ecosse, congé menstruel accordé au Japon et en Zambie, ainsi qu'à Meyrin, Grand-Saconnex et Ville de Genève avec mise à disposition de protections hygiéniques gratuites. VdG pense que la mise à disposition de matériels dans les écoles peut aider et propose un renvoi à la CSSV.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Stoffel et le PLR soutiennent cette motion qui répond à un besoin évident sur un sujet encore souvent tabou. La direction du CO du Vuillonnex a été contactée pour connaître leur avis, mais néanmoins nous pensons que certaines invites de la motion vont trop loin et qu'un recentrage sur la jeunesse paraît nécessaire. Le PLR propose donc un renvoi en CSSV pour discussion et analyse.

M. Marti rejoint cette proposition pour qu'un accès aux bonnes personnes soit envisagé, en évitant le gaspillage et en réfléchissant au développement durable.

M. Mazzola rejoint la proposition de renvoi à la CSSV.

Le Président propose un vote sur le renvoi à la CSSV

Le renvoi en CSSV est accepté à l'unanimité.

17. Questions

Le Président fait part des réponses reçues pour les places de marchés, l'annexe de la Mairie et les cartes CFF.

Mme von Gunten-Dal Busco propose de lire les 2 premières réponses.

Mme Gabus-Thorens informe que la question des cartes CFF est revenue à l'ACG le 24 mars 2021 et les communes ont approuvé à l'unanimité l'intervention de l'ACG auprès de l'alliance SwissPass pour s'opposer à cette suppression.

Mme von Gunten-Dal Busco propose de répondre aux questions de **M. Mottier** relatives aux pannes de chauffage du 7-9 Hutins. Bien qu'il s'agisse surtout d'un dossier de la FL, voici ses réponses : depuis la période de chauffage 2020, il y a eu 4 interventions en lien avec le chauffage du bâtiment et 2 pour des particuliers uniquement. Elle donne les détails techniques.

M. Mottier remercie pour la réponse.

M. Fournier rappelle la votation du 13 juin sur la Goutte de Saint-Mathieu et certains habitants ont reçu un flyer de Bernex, il demande donc au CA si une prise de position publique était envisagée, ou du moins une communication pédagogique ?

Mme Gabus-Thorens répond que la discussion sera menée au prochain CA, il n'y a aujourd'hui pas de position commune.

18. Propositions individuelles et divers

Mme Gabus-Thorens souhaite remercier **M. Barcellini** pour son année de présidence et le travail accompli.

Le Président lève la séance à 23H.



Martin BARCELLINI

Président



Félicien MAZZOLA

Secrétaire

Annexes : comptes annuels 2020 dans leur intégralité

réponses questions écrites n° 160, 172 et 181

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

**Commune de Confignon
Confignon**

Exercice 2020

Rapport de l'organe de révision
au Conseil municipal



Le 12 avril 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2020
au Conseil municipal de la

**Commune de Confignon
Confignon**

Genève, le 12 avril 2021
66/ema/6

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérán SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Madame le Maire, Mesdames les Conseillères administratives,

BfB

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément au mandat qui nous a été confié, des comptes annuels ci-joints de la Commune de Confignon, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Selon le modèle de comptes annuels du manuel MCH2 pour les communes genevoises, le message du Conseil administratif (annexe 1) constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce message n'ont pas été vérifiées lors de notre audit.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA

André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Olivier DESMEULES
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels (détail ci-après)

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

1.	Message du Conseil administratif	4
2.	Bilan	5
3.	Compte de résultat échelonné.....	6
4.	Compte de résultat par fonction.....	7
5.	Compte des investissements.....	12
6.	Tableau des Flux de trésorerie	14
7.	Règles régissant la présentation des comptes.....	15
8.	Principes relatifs à la présentation des comptes	16
9.	État du capital propre	18
10.	Tableau des provisions.....	19
11.	Tableau des participations.....	20
12.	Tableau des garanties et des engagements conditionnels.....	22
13.	Tableau des immobilisations	23
14.	Explications sur les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés.....	25
15.	Indications supplémentaires	26
16.	Indicateurs financiers.....	30
17.	Crédits budgétaires supplémentaires	32

COMPTES ANNUELS 2020

de la commune de Confignon

Confignon, le 8 avril 2021

1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La commune de Confignon a l'avantage de présenter aux comptes 2020 un excédent de recettes de **CHF 220'299.75**, soit un montant de CHF 15'458'587.99 aux charges et un montant de CHF 15'678'887.74 aux revenus. Un budget déficitaire avait été établi pour 2020, dans les limites autorisées par le service des affaires communales pour la période allant de 2020 à 2024 afin de prendre en compte les impacts de l'introduction de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Le déficit toléré pour la commune de Confignon s'élevait à CHF 350'000 et un budget dans ce sens avait été voté et accepté par le Conseil municipal en novembre 2019.

L'année 2020 s'est écoulée et a traversé une pandémie aux conséquences mondiales, une réforme fiscale au niveau fédéral et cantonal et un changement de législature au niveau communal. Malgré le contre-coup économique lié aux restrictions sanitaires et à la réforme fiscale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, la commune boucle ses comptes avec un profit et non pas un déficit prévu initialement au budget. Les comptes sont finalement supérieurs de CHF 570'299.75 par rapport au budget voté.

Cette amélioration s'explique principalement par trois facteurs. Du côté des revenus, les recettes fiscales sont supérieures aux estimations transmises par l'Administration fiscale cantonale dans le cadre de l'élaboration du budget. D'importants remboursements d'assurances suite à des arrêts pour accident ou maladie non prévus au budget améliorent également le résultat. En effet, ces absences ont été peu remplacées en raison de la diminution de l'activité globale de la commune et des restrictions sanitaires imposées. Finalement, des économies ont été réalisées au niveau des charges d'exploitation suite aux annulations ou à la non-programmation de nombreux événements et manifestations durant cette année particulière. L'annexe 15 des états financiers récapitule et évalue spécifiquement l'impact de la pandémie sur les comptes 2020.

2. BILAN AU 31.12.2020
COMMUNE DE CONFIGNON

BILAN AU	31 décembre 2019	31 décembre 2020
1 Actifs	52 544 605.93	52 146 282.15
10 Patrimoine financier	17 410 206.94	18 382 739.43
100 Disponibilités et placements à court terme	5 713 588.53	5 950 770.76
101 Créances	4 918 124.26	5 062 522.25
104 Actifs de régularisation	594 275.74	637 706.01
107 Placements financiers	439 078.00	367 100.00
108 Immobilisations corporelles PF	5 745 140.41	6 364 640.41
14 Patrimoine administratif	35 134 398.99	33 763 542.72
140 Immobilisations corporelles du PA	30 656 930.55	29 154 301.70
142 Immobilisations incorporelles	204 634.41	293 766.99
145 Participations, capital social	3 927 107.03	3 927 107.03
146 Subventions d'investissements	345 727.00	388 367.00
2 Passif	52 544 605.93	52 146 282.15
20 Capitaux de tiers	24 561 841.63	23 943 218.10
200 Engagements courants	1 028 543.20	1 324 117.17
201 Engagements financiers à court terme	0.00	1 105 000.00
204 Passifs de régularisation	535 783.92	227 514.24
205 Provisions à court terme	1 665 920.76	1 170 244.94
206 Engagements financiers à long terme	21 190 000.00	20 000 000.00
208 Provisions à long terme	72 000.00	46 748.00
209 Engagements envers les financements spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	69 593.75	69 593.75
29 Capital propre	27 982 764.30	28 203 064.05
291 Fonds enregistrés comme capital propre	163 908.50	153 230.46
299 Excédent/découvert du bilan	27 818 855.80	28 049 833.59

**3. COMPTE DE RESULTAT ECHELONNE AU 31.12.2020
COMMUNE DE CONFIGNON**

	Comptes au 31.12.2019	Budget 2020	Comptes au 31.12.2020
Charges d'exploitation	15 177 063.17	14 977 520.00	14 733 987.19
30 Charges de personnel	4 037 553.00	4 050 714.00	4 161 901.15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	3 720 293.14	3 250 684.51	3 231 103.45
33 Amortissements du patrimoine administratif	2 572 627.18	2 686 938.41	2 540 130.87
36 Charges de transfert	4 846 589.85	4 989 183.08	4 800 851.72
Revenus d'exploitation	15 538 056.90	14 196 360.00	14 949 735.30
40 Revenus fiscaux	12 500 609.35	12 284 169.00	12 842 687.78
42 Taxes	687 503.84	530 396.00	748 155.03
46 Revenus de transfert	2 349 943.71	1 381 795.00	1 358 892.49
Résultat d'exploitation	360 993.73	781 160.00-	215 748.11
34 Charges financières	304 660.88	307 000.00	724 600.80
44 Revenus financiers	763 545.01	738 160.00	729 152.44
Résultat financier	458 884.13	431 160.00	4 551.64
RESULTAT OPERATIONNEL	819 877.86	350 000.00-	220 299.75
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	108 034.69-	0.00	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	108 034.69-	0.00	0.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	711 843.17	350 000.00-	220 299.75

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2020
COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2019	Budget 2020	Comptes au 31.12.2020
0 ADMINISTRATION GENERALE			
TOTAL CHARGES	2 812 476.87	2 884 992.29	2 908 568.41
TOTAL REVENUS	181 254.50	139 000.00	223 174.35
01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF			
TOTAL CHARGES	336 603.48	453 225.00	386 385.65
30 Charges du personnel	281 839.60	343 225.00	302 962.20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	54 763.88	110 000.00	83 423.45
02 SERVICES GENERAUX			
TOTAL CHARGES	2 475 873.39	2 431 767.29	2 522 182.76
TOTAL REVENUS	181 254.50	139 000.00	223 174.35
30 Charges du personnel	1 138 937.65	1 128 982.00	1 173 579.70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	581 087.59	531 250.00	581 184.51
33 Amortissements du patrimoine administratif	655 425.55	659 531.29	655 425.55
36 Charges de transfert	100 422.60	112 004.00	111 993.00
42 Taxes	78 059.90	54 900.00	151 970.75
44 Revenus financiers	76 564.20	65 900.00	51 447.50
46 Revenus de transfert	26 630.40	18 200.00	19 756.10
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE			
TOTAL CHARGES	943 042.76	1 019 998.27	932 067.09
TOTAL REVENUS	110 425.81	130 200.00	100 647.69
11 SECURITE PUBLIQUE			
TOTAL CHARGES	351 114.45	390 630.00	341 016.15
TOTAL REVENUS	61 200.40	84 700.00	54 580.98
36 Charges de transfert	351 114.45	390 630.00	341 016.15
42 Taxes	7 580.00	17 500.00	8 900.00
44 Revenus financiers	53 620.40	67 200.00	45 680.98
14 QUESTIONS JURIDIQUES			
TOTAL CHARGES	70 191.50	67 000.00	68 241.90
36 Charges de transfert	70 191.50	67 000.00	68 241.90
15 SERVICE DU FEU			
TOTAL CHARGES	427 999.27	455 162.38	431 066.10
TOTAL REVENUS	42 225.41	42 000.00	42 566.71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5 851.35	3 000.00	2 541.70
33 Amortissements du patrimoine administratif	65 205.92	69 285.38	69 294.40
36 Charges de transfert	356 942.00	382 877.00	359 230.00
46 Revenus de transfert	42 225.41	42 000.00	42 566.71
16 DEFENSE			
TOTAL CHARGES	93 737.54	107 205.89	91 742.94
TOTAL REVENUS	7 000.00	3 500.00	3 500.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5 482.75	12 490.00	5 013.95
33 Amortissements du patrimoine administratif	47 715.89	47 715.89	47 715.89
36 Charges de transfert	40 538.90	47 000.00	39 013.10
46 Revenus de transfert	7 000.00	3 500.00	3 500.00

**4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2020
COMMUNE DE CONFIGNON**

	Comptes au 31.12.2019	Budget 2020	Comptes au 31.12.2020
2 FORMATION			
TOTAL CHARGES	2 951 816.24	2 856 426.78	2 801 706.51
TOTAL REVENUS	594 522.90	559 499.00	585 426.54
21 SCOLARITE OBLIGATOIRE			
TOTAL CHARGES	2 951 816.24	2 856 426.78	2 801 706.51
TOTAL REVENUS	594 522.90	559 499.00	585 426.54
30 Charges du personnel	685 427.15	668 771.00	700 790.95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	783 674.58	766 650.00	702 189.13
33 Amortissements du patrimoine administratif	849 495.51	870 713.78	854 608.43
36 Charges de transfert	633 219.00	550 292.00	544 118.00
42 Taxes	305 742.65	270 000.00	347 414.85
44 Revenus financiers	65 750.00	63 640.00	62 250.00
46 Revenus de transfert	223 030.25	225 859.00	175 761.69
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES			
TOTAL CHARGES	1 457 776.62	1 502 032.75	1 378 291.70
TOTAL REVENUS	47 257.00	45 100.00	39 021.55
32 CULTURE AUTRES			
TOTAL CHARGES	387 128.70	430 325.00	324 293.76
TOTAL REVENUS	10 331.00	3 600.00	1 260.55
30 Charges du personnel	184 925.15	199 125.00	221 374.85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	188 629.67	173 070.00	85 407.91
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	35 750.00	0.00
36 Charges de transfert	13 573.88	22 380.00	17 511.00
42 Taxes	10 331.00	3 600.00	1 260.55
33 MEDIAS			
TOTAL CHARGES	49 780.90	60 000.00	53 325.57
TOTAL REVENUS	3 000.00	2 000.00	1 750.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	49 780.90	60 000.00	53 325.57
42 Taxes	3 000.00	2 000.00	1 750.00
34 SPORTS ET LOISIRS			
TOTAL CHARGES	1 020 867.02	1 011 707.75	1 000 672.37
TOTAL REVENUS	33 926.00	39 500.00	36 011.00
30 Charges du personnel	364 858.90	376 666.00	377 595.70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	193 516.73	195 450.00	199 139.41
33 Amortissements du patrimoine administratif	120 742.11	127 186.75	120 440.27
36 Charges de transfert	341 749.28	312 405.00	303 496.99
42 Taxes	9 926.00	7 500.00	9 211.00
44 Revenus financiers	24 000.00	32 000.00	26 800.00
5 SECURITE SOCIALE			
TOTAL CHARGES	2 958 022.92	3 093 927.91	2 971 716.46
TOTAL REVENUS	435 710.75	736 516.00	766 112.01
53 VIEILLESSE ET SURVIVANTS			
TOTAL CHARGES	61 079.20	72 124.00	64 493.75
TOTAL REVENUS	66 560.95	73 416.00	70 116.86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	61 079.20	72 124.00	64 493.75
42 Taxes	49 640.95	56 496.00	53 196.86
44 Revenus financiers	16 920.00	16 920.00	16 920.00
54 FAMILLE ET JEUNESSE			
TOTAL CHARGES	2 398 097.76	2 585 510.95	2 450 180.15
TOTAL REVENUS	369 149.80	663 100.00	695 995.15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14 703.75	17 720.00	11 456.50
33 Amortissements du patrimoine administratif	156 849.87	156 849.87	156 849.87
36 Charges de transfert	2 226 544.14	2 410 941.08	2 281 873.78
44 Revenus financiers	182 500.00	182 500.00	182 500.00
46 Revenus de transfert	186 649.80	480 600.00	513 495.15

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2020
COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2019	Budget 2020	Comptes au 31.12.2020
57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE			
TOTAL CHARGES	385 361.96	344 232.96	357 346.56
30 Charges du personnel	276 416.65	224 744.00	241 373.25
33 Amortissements du patrimoine administratif	7 306.96	7 306.96	7 306.96
36 Charges de transfert	101 638.35	112 182.00	108 666.35
59 DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS			
TOTAL CHARGES	113 484.00	92 060.00	99 696.00
36 Charges de transfert	113 484.00	92 060.00	99 696.00
6 TRANSPORTS			
TOTAL CHARGES	1 300 961.24	1 268 028.86	1 251 229.89
TOTAL REVENUS	154 053.60	63 200.00	132 173.85
61 CIRCULATION ROUTIERE			
TOTAL CHARGES	1 225 263.59	1 181 868.86	1 164 333.04
TOTAL REVENUS	101 744.60	5 000.00	86 291.85
30 Charges du personnel	522 963.05	518 219.00	510 897.15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	300 349.57	279 564.00	276 252.24
33 Amortissements du patrimoine administratif	363 409.97	342 758.86	341 365.65
36 Charges de transfert	38 541.00	41 327.00	35 818.00
42 Taxes	101 744.60	5 000.00	86 291.85
62 TRANSPORTS PUBLICS			
TOTAL CHARGES	75 697.65	86 160.00	86 896.85
TOTAL REVENUS	52 309.00	58 200.00	45 882.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	60 207.65	70 500.00	71 235.85
36 Charges de transfert	15 490.00	15 660.00	15 661.00
42 Taxes	52 309.00	58 200.00	45 882.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL CHARGES	1 829 204.09	1 896 963.63	1 850 184.30
TOTAL REVENUS	214 423.38	117 525.00	91 342.71
71 APPROVISIONNEMENT EN EAU			
TOTAL CHARGES	15 724.61	15 724.61	15 724.61
33 Amortissements du patrimoine administratif	15 724.61	15 724.61	15 724.61
72 TRAITEMENT DES EAUX USEES			
TOTAL CHARGES	355 929.29	296 650.32	285 770.06
TOTAL REVENUS	177 530.85	39 948.00	52 338.35
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	60 230.65	7 350.00	12 281.70
33 Amortissements du patrimoine administratif	282 347.09	275 911.32	260 136.81
36 Charges de transfert	13 351.55	13 389.00	13 351.55
46 Revenus de transfert	177 530.85	39 948.00	52 338.35
73 GESTION DES DECHETS			
TOTAL CHARGES	869 286.05	895 753.70	926 327.25
TOTAL REVENUS	17 572.53	40 000.00	22 304.36
30 Charges du personnel	91 216.65	94 597.00	93 430.70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	768 272.90	791 500.00	823 143.75
33 Amortissements du patrimoine administratif	8 403.70	8 403.70	8 403.70
36 Charges de transfert	1 392.80	1 253.00	1 349.10
42 Taxes	17 572.53	40 000.00	22 304.36

**4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2020
COMMUNE DE CONFIGNON**

	Comptes au 31.12.2019	Budget 2020	Comptes au 31.12.2020
76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT			
TOTAL CHARGES	212 983.59	213 945.00	201 210.80
TOTAL REVENUS	0.00	28 377.00	1 400.00
30 Charges du personnel	140 332.80	139 945.00	152 622.65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	72 650.79	74 000.00	48 588.15
42 Taxes	0.00	1 000.00	0.00
46 Revenus de transfert	0.00	27 377.00	1 400.00
77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES			
TOTAL CHARGES	92 300.60	101 897.00	96 434.78
TOTAL REVENUS	19 320.00	9 200.00	15 300.00
30 Charges du personnel	91 213.10	94 597.00	93 398.35
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 087.50	3 500.00	177.70
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	3 800.00	2 858.73
42 Taxes	19 320.00	9 200.00	15 300.00
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL CHARGES	282 979.95	372 993.00	324 716.80
30 Charges du personnel	259 422.30	261 843.00	293 875.65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	23 557.65	45 150.00	30 841.15
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	66 000.00	0.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE			
TOTAL REVENUS	231 373.39	204 000.00	227 530.92
87 COMBUSTIBLE ET ENERGIE			
TOTAL REVENUS	231 373.39	204 000.00	227 530.92
44 Revenus financiers	231 373.39	204 000.00	227 530.92
9 FINANCES ET IMPOTS			
TOTAL CHARGES	1 228 423.31	762 149.51	1 364 823.63
TOTAL REVENUS	14 224 545.89	12 939 480.00	13 513 458.12
91 IMPOTS			
TOTAL CHARGES	827 243.76	369 643.51	531 810.79
TOTAL REVENUS	12 424 851.87	12 363 604.00	12 925 863.83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	495 366.03	37 366.51	180 407.03
36 Charges de transfert	331 877.73	332 277.00	351 403.76
40 Revenus fiscaux	12 500 609.35	12 284 169.00	12 842 687.78
42 Taxes	32 277.21	5 000.00	4 672.81
46 Revenus de transfert	0.00	74 435.00	78 503.24
48 Revenus extraordinaires	108 034.69-	0.00	0.00
92 CONVENTIONS FISCALES			
TOTAL CHARGES	96 518.67	85 506.00	108 412.04
36 Charges de transfert	96 518.67	85 506.00	108 412.04
93 PEREQUATIONS FINANCIERES ET COMPENSATION DES CHARGES			
TOTAL REVENUS	1 686 877.00	469 876.00	469 876.00
46 Revenus de transfert	1 686 877.00	469 876.00	469 876.00
96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE			
TOTAL CHARGES	304 660.88	307 000.00	724 600.80
TOTAL REVENUS	112 817.02	106 000.00	116 023.04
34 Charges financières	304 660.88	307 000.00	724 600.80
44 Revenus financiers	112 817.02	106 000.00	116 023.04

**4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2020
COMMUNE DE CONFIGNON**

	Comptes au 31.12.2019	Budget 2020	Comptes au 31.12.2020
97 REDISTRIBUCTIONS			
TOTAL REVENUS			1 695.25
46 REVENUS DE TRANSFERTS	0.00	0.00	1 695.25
TOTAL GENERAL			
TOTAL CHARGES	15 481 724.05	15 284 520.00	15 458 587.99
TOTAL REVENUS	16 193 567.22	14 934 520.00	15 678 887.74
	711 843.17	350 000.00-	220 299.75

5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31.12.2020
COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2019	Budget 2020	Comptes au 31.12.2020
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL DEPENSES	328 899.83	808 500.00	225 088.00
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00	154 000.00
02	SERVICES GENERAUX			
	TOTAL DEPENSES	328 899.83	808 500.00	225 088.00
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00	154 000.00
50	Immobilisations corporelles	163 999.83	600 000.00	16 588.00
56	Subvention d'investissements propres	164 900.00	208 500.00	208 500.00
63	Subvention d'investissements acquises	0.00	0.00	154 000.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE			
	TOTAL DEPENSES	22 392.65	0.00	49 740.60
15	SERVICE DU FEU			
	TOTAL DEPENSES	22 392.65	0.00	49 740.60
50	Immobilisations corporelles	22 392.65	0.00	49 740.60
2	FORMATION			
	TOTAL DEPENSES	221 718.73	340 000.00	134 050.00
	TOTAL RECETTES	0.00	100 000.00	55 611.45
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	TOTAL DEPENSES	221 718.73	340 000.00	134 050.00
	TOTAL RECETTES	0.00	100 000.00	55 611.45
50	Immobilisations corporelles	221 718.73	340 000.00	134 050.00
63	Subvention d'investissements acquises	0.00	100 000.00	55 611.45
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES			
	TOTAL DEPENSES	88 604.67	350 000.00	78 082.50
	TOTAL RECETTES	251 340.36	0.00	0.00
32	CULTURE AUTRES			
	TOTAL DEPENSES	36 908.67	150 000.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	150 000.00	0.00
52	Immobilisations incorporelles	36 908.67	0.00	0.00
34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL DEPENSES	51 696.00	200 000.00	78 082.50
	TOTAL RECETTES	251 340.36	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	51 696.00	200 000.00	78 082.50
60	Transfert d'immobilisation corporelle dans le patrimoine financier	251 340.36	0.00	0.00
6	TRANSPORTS			
	TOTAL DEPENSES	273 159.50	1 400 000.00	414 838.45
61	CIRCULATION ROUTIERE			
	TOTAL DEPENSES	273 159.50	1 400 000.00	414 838.45
50	Immobilisations corporelles	273 159.50	1 400 000.00	414 838.45
52	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00

**5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31.12.2020
COMMUNE DE CONFIGNON**

		Comptes au 31.12.2019	Budget 2020	Comptes au 31.12.2020
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DEPENSES	683 500.89	90 000.00	488 946.50
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	TOTAL DEPENSES	510 162.75	0.00	376 839.07
50	Immobilisations corporelles	510 162.75	0.00	376 839.07
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES			
	TOTAL DEPENSES	5 612.40	0.00	22 974.85
50	Immobilisations corporelles	5 612.40	0.00	22 974.85
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DEPENSES	167 725.74	90 000.00	89 132.58
52	Immobilisations incorporelles	167 725.74	90 000.00	89 132.58
TOTAL GENERAL				
	TOTAL DEPENSES	1 618 276.27	2 988 500.00	1 390 746.05
	TOTAL RECETTES	251 340.36	100 000.00	209 611.45
		1 366 935.91	2 888 500.00	1 181 134.60

**6. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE
COMMUNE DE CONFIGNON**

	Mouvements 2020
Résultat total des comptes de résultats	220 299.75
+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	2 551 990.87
- Augmentation / + diminution des créances	- 144 397.99
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	- 43 430.27
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	295 573.97
+ Augmentation / - diminution des provisions	- 520 927.82
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	- 308 269.68
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	2 050 838.83
+ Subvention d'investissement	209 611.45
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	209 611.45
- Immobilisations corporelles	-1 093 113.47
- Investissements pour le compte de tiers	- 208 500.00
- Immobilisations incorporelles	- 89 132.58
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-1 390 746.05
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	-1 181 134.60
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	452 778.00
- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	-1 000 300.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	- 547 522.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)	-1 728 656.60
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	1 105 000.00
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-1 190 000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	- 85 000.00
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)	237 182.23
Liquidités et placements à court terme au 01.01.19	5 713 588.53
Liquidités et placements à court terme au 31.12.19	5 950 770.76
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	237 182.23

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES COMMUNE DE CONFIGNON

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Confignon reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES COMMUNE DE CONFIGNON

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. La première réévaluation a été effectuée en 2018. Dans les comptes 2020, une parcelle du patrimoine financier a été réévaluée, il s'agit de la parcelle 11346, située sur le chemin des Hutins. Ajustée à une valeur de CHF 1'878'000 en 2018, elle a été dépréciée de CHF 378'000 en 2020, soit à CHF 1'500'000. Ce montant correspond au prix de cession à la Fondation du logement validé en date du 02.02.2017. Cette décision avait été prise par le Conseil administratif et le Conseil de la Fondation du logement de la commune dans le cadre de la réalisation du projet des Hutins.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100'000, soit dans le

compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100'000 doivent obligatoirement être activées

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été constituée à hauteur de CHF 948'000, soit un montant conforme au maximum autorisé de 8 % sur la production estimée, en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

9. ETAT DU CAPITAL PROPRE
COMMUNE DE CONFIGNON

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01.2020	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2020
291	Fonds enregistrés comme capital propre	163'908.50	13'907.46	24'585.50	153'230.46
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	163'908.50	13'907.46	24'585.50	153'230.46
299	Excédent/découvert du bilan	27'818'855.80	964'640.82	733'663.03	28'049'633.59
2990	Résultat annuel	7'19'755.57	244'885.25	733'663.03	230'977.79
2999	Résultats cumulés des années précédentes	27'099'100.23	719'755.57	0.00	27'818'855.80
29	Total	27'982'764.30	978'548.28	758'248.53	28'203'064.05

Commentaires :

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultats de l'année s'élève à CHF 220'299.75 et correspond à la variation de la nature 29 dans sa globalité.
Le montant en augmentation du résultat annuel de CHF 230'977.79 correspond aux mouvements opérés sur les fonds enregistrés comme capitaux propres:

Mouvements de fonds enregistrés comme capital propre:

Solde fonds de bienfaisance au 01.01.2020	96'149.30
./ utilisation du fonds	-11'375.50
Solde fonds de bienfaisance au 31.12.2020	84'773.80
Solde du fonds de mise en valeur au 01.01.2020	56'400.50
./ utilisation du fonds	-1'851.30
+ alimentation du fonds à hauteur de 1% des investissements réalisés en 2020	13'907.46
Solde fonds de de mise en valeur au 31.12.2020	68'456.66
Solde du fonds jeunesse au 01.01.2020	11'358.70
./ utilisation du fonds	-11'358.70
Solde fonds de bienfaisance au 31.12.2020	-

Ainsi, le résultat à reporter au 01.01.2021 dans le résultat cumulé compte 2999 est de CHF 230'977.79

Excédent de recette 2020	220'299.75
Dissolution des fonds enregistrés comme capital propre	24'585.50
Alimentation des fonds enregistrés comme capital propre	-13'907.46
Résultat 2020 à reporter	230'977.79

**10. TABLEAU DES PROVISIONS
COMMUNE DE CONFIGNON**

	Solde au 01.01.2020	Constitution ou augmentation	Utilisations ou Dissolutions	Solde au 31.12.2020	Dont part de provision à court terme
A. Provisions autres droits du personnel	184'369.00	-	131'136.00	53'233.00	53'233.00
B. Provisions pour autres activités d'exploitation	37'327.00	22'000.00	34'700.00	24'627.00	24'627.00
C. Provisions pour recapitalisation CPEG	404'874.00	-	404'874.00	-	-
D. Provisions fiscales	1'039'350.76	53'034.18	-	1'092'384.94	1'092'384.94
E. Provisions impôt à la source	72'000.00	-	25'252.00	467'48.00	-

Commentaires :

A. Provisions autres droits du personnel

But : Plan d'accompagnement communal en matière de retraite anticipée (PACRA)

Commentaires : La variation de la provision durant l'année 2020 correspond aux retraits versés aux retraités concernés par le PACRA. Au 31.12.2020, la provision couvre les prestations à verser aux personnes ayant fait appel à ce plan.

B. Provisions pour autres activités d'exploitation

But : Provisions qui concernent principalement la révision des comptes 2020 (CHF 22'000) et diverses charges opérationnelles en attente de facturation.

C. Provisions pour engagement de prévoyance

But : Recapitalisation CPEG - GIAP

Commentaires : Les communes membres du GIAP ont accepté en date du 27 février 2019 de s'engager à verser un total de 27,8 millions de francs afin de recapitaliser la caisse de pensions du personnel de terrain du GIAP (CPEG). Ce montant a été réévalué au 31.12.2019 à CHF 35'034'017, soit une charge de CHF 404'874 pour la commune de Confignon. Il a été versé en date du 30.11.2020 et la provision dissoute.

D. Provisions fiscales

But : Provisions fiscales

Commentaires : Couverture des frais de perception et de la volatilité des recettes fiscales.

Les provisions sur impôts sont constituées comme suit:

- Provision sur frais de perception dus sur le reliquat au 31.12.2020 :

Reliquats fiscaux au 31.12.2020	6875'473.18
J. Ducroire de 30% sur reliquats	-2'062'641.95
Reliquats fiscaux nets au 31.12.20120	4812'831.23
Provisions sur frais de perceptions dus s/ reliquats de 3%	144'394.94

- Provision sur l'estimé fiscal

Taux maximum admis pour la commune de Confignon sur la production estimée 8%
Production estimée PP + PM 2020 11'847'940.00
Provision maximale autorisée au 31.12.2020 947'835.20

Provision comptabilisée 948'000.00

Total provisions fiscales 1'092'384.94

E. Provision impôt à la source

But : Provision sur les corrections de l'impôt à la source 2017 et 2018

Commentaires : dans les comptes 2019, l'impôt à la source a été établi pour la première fois sur la base de la production estimée. Cette méthode est similaire à celle appliquée pour les autres impôts périodiques (PP IBO et PM) et répond aux obligations posées par le modèle MCH2 relatives à la délimitation des impôts. La modification a été effective pour l'impôt à la source, dès l'année fiscale 2019. Toutefois, l'impôt concernant les années fiscales précédentes continue d'être comptabilisé selon la méthode basée sur la perception. Une provision a été comptabilisée au 31.12.2019 pour les corrections devant encore intervenir après 2019 sur les années fiscales 2017 et 2018. Le montant a été évalué par le Département des Finances et s'élevait à CHF 72'000 pour la commune de Confignon en 2019. Dans les comptes fiscaux 2020 des correctifs sur l'impôt à la source pour les années fiscales antérieures à 2019 ont été intégrés et le solde de la provision a été estimée à CHF 467'48 au 31.12.2020.

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON

Nom de l'entité	BCGe - Banque cantonale de Genève	SIG - Services Industriels de Genève	Coopérative financière des communes genevoises	Fondation des Evaux	Fondation de la Petite Enfance	AFJ Rhône-Sud	Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	CAD Energie 1 SA	GD Cherpines SA
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative	Fondation de droit public	Fondation de droit public	Groupement intercommunal	Fondation de droit public	Société anonyme	Société anonyme
Activités et tâches publiques	Contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises	Gestion et développement du Centre intercommunal des sports, loisirs et nature des Evaux	Organiser, gérer, développer des espaces de vie enfantine destinés à l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la Commune de Confignon	Accueil familial de jour	Mise à disposition de la population de Confignon des logements confortables à loyers abordables, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux et artisanaux d'intérêt général	Rénovation, entretien, distribution, facturation des installations de chauffage à distance (CAD)	Régir comme intermédiaire entre les différents intervenants pour la mise en œuvre de plan localisé de quartier 2 (PLO2) et des plans localisés de détails (PLD) de détails y relatifs dans le cadre du périmètre des Cherpines, réalisation d'aménagements et d'équipements et mise en place de mécanismes de délégation de réalisation d'aménagements et d'équipements
Total du capital	CHF 360 mio	CHF 100 mio	CHF 137'000	CHF 500'000	CHF 10'000	CHF 568'968	CHF 2'014'810	CHF 120'000	CHF 1'000'000
dont détenu par la commune	0.066% (soit 4'784 actions)	0.14%	1.46%	10%	100%	9.12%	100%	33.33%	33.33%
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 2'649'192	CHF 141'450	CHF 2'000	CHF 50'000	CHF 10'000	CHF 51'912	CHF 2'014'810	CHF 40'000	CHF 3'076
Valeur comptable de la participation	CHF 12'017 au FA (27'48 actions) ; CHF 323'7242 au PF (2'036 actions)	CHF 141'450	CHF 2'000	CHF 50'000	CHF 10'000	CHF 51'912	CHF 2'014'810	CHF 40'000	CHF 3'076
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises et l'Etat de Genève	Communes genevoises	Commune de Bernex, Villes de Lancy, d'Onex et de Genève	-	Commune de Bernex, Villes d'Onex et de Lancy	-	ED Energie Durable SA	PI Cherpines SA, FPLC, Leonelli Stefano, PATP Développement SA, ImmoLogic Propriétés SA, Construction Parrot SA, Erz Denis, Pilon Christophe, Menut Jean-Baptiste, Orim SA, Cerfimo Développement SA, Gardon Centre Schilliger SA, Boufflet Investissement SA, Keat SA, Mariti Développement SA, Taidoo Jean-Pierre, Implema Immobilier SA, Sevastopoulou Marina
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Lâman Lyon, Rhône Saône Courtaige Lyon.	EOS Holding SA, Parco spello del San Golaro SA, Bavois Eolie SA, Securitec 7 Vaud SA, Gaznat SA, Gadziplo SA, Swisspower Renewables AG.	-	-	-	-	-	-	-
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts sur participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers	Locations des bâtiments, emplacements Dédommagements des détenteurs du capital	Pensions subvention de la commune de Confignon	Pensions subventions des détenteurs du capital	Loyers	Exploitation chauffage à distance	Refacturation de frais
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risques immobiliers	Risque d'exploitation et énergétique	Risque de gestion
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Art. 957 à 962 CO	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	Code des Obligations	Code des Obligations
Résultat de la dernière année de l'entité	+96.8 millions de francs (2019)	-214.3 mio (2019)	- CHF 21'180 (1.7.19-30.20)	+CHF 220'568 (2019)	CHF 0 (2019)	CHF 0 (2019)	+ CHF 1'030'502 (2019)	- CHF 6'049.88 (2019)	- CHF 6'407 (30.06.19-30.06.20)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 24'919 mio en 2019 (dont CHF 1'687 mio de francs de capitaux propres).	CHF 4,026 mio en 2019 (dont CHF 1'707 mio de capitaux propres)	CHF 1'870'561 (06.2020) (dont CHF 1'465'166 de capitaux propres)	CHF 5'323'592 (2019) (dont CHF 1'438'716 de capitaux propres)	CHF 123'524 (2019) (dont CHF 10'000 de capitaux propres)	CHF 3'532'415 (2019) (dont CHF 568'968 de capitaux propres)	CHF 4'791'3361 (2019) (dont CHF 13'278'491 de capitaux propres)	CHF 729'205.91 (2019) (dont CHF 113'950.12 de capitaux propres)	CHF 448'23 (30.06.20) (dont CHF 93'015 de capitaux propres)

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON

Nom de l'entité	eOperations Suisse SA	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets cartés	Centre régional d'intervention « CRI 201 »	Centre intercommunal de voirie (CIV)	Organisation régionale de la protection civile Lancy-Cressy (ORPC)
Forme juridique	Société anonyme	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Fournir à la Confédération, aux cantons et aux communes des prestations liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets cartés vers des centres spécialisés	Compagnie des sapeurs-pompiers des communes membres	Mise à disposition des locaux à usage de la voirie des communes membres	Protection de la population
Total du capital dont détenu par la commune	CHF 100'000 0.10%	—	—	—	—	—	—	—
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 300	—	—	—	—	—	—	—
Valeur comptable de la participation	CHF 300	—	—	—	—	—	—	—
Principaux autres détenteurs	Cantons suisses	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Commune de Bernex	Ville d'Onex et commune de Bernex	Villes d'Onex et de Lancy
Participation que détient l'entité en propre	—	—	—	—	—	—	—	—
Flux financiers de l'année (commune/entité)	N/A	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles des membres Subventions cantonales et fédérales
Risques spécifiques	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion
Normes comptables appliquées par l'entité	Code des Obligations	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ CHF 23'889.41 (2018)	- CHF 1'29'828 (2019) sur un total de charges de CHF 4'017'291.	+ CHF 48'068 (2019) sur un total de charges de CHF 63'889'597	- CHF 34'091 (2019) sur un total de charges de CHF 7'955'704.	- CHF 99'110 (2019) sur un total de charges de CHF 1'074'305.	CHF 0 (2019), l'entier des charges est réparti entre les communes membres	CHF 0 (2019), l'entier des charges est réparti entre les communes membres	CHF 0 (2019), l'entier des charges est réparti entre les communes membres
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 663'310 (2018) (dont CHF 323'889 de capitaux propres)	CHF 5'792'128 (2019) (dont CHF 1'280'573 de capitaux propres)	CHF 48'363'994 (2019) (dont CHF 6'643'796 de capitaux propres)	CHF 1'131'111 (2019) (dont CHF 990'781 de capitaux propres)	CHF 399'917 (2019) (dont CHF 3'980'794 de capitaux propres).	CHF 208'705 (2019)	CHF 117'568 (2019) (dont CHF 0 de capitaux propres).	CHF 195'767 (2019) (dont CHF 0 de capitaux propres).

12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS COMMUNE DE CONFIGNON

Nom de l'entité bénéficiaire	Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	Fondation des Eaux	CAP Prévoyance
Propriétaires (les +) importants de cette unité.	Commune de Confignon	Villes de Genève, Onex, Lancy et communes Bernex et Confignon	
Typologie du rapport juridique	Cautionnement	Cautionnement	
Flux financiers de l'année (commune/entité)	47'100.00	178'905.00	
Prestations couvertes par la garantie	Emprunts bancaires	Emprunts bancaires	
Montant de la garantie au 31.12.2020	37'027'726.00	394'517.00	
Date du vote du CM approuvant la garantie	DM 438/439 du 21.09.2004	DM 803 du 25.09.2018	Voir ci-dessous
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)	Situation financière de la fondation immobilière saine. Risque très faible	Situation financière de la fondation des Eaux stable. La commune de Confignon est minoritaire (participation au capital de 10% et participation au cautionnement de 5%)	

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par la délibération du 05.02.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2019)

1. Engagements de prévoyance de la commune: 14'879'960.01
2. Liste des engagements de prévoyance des entités au bénéficiaire d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des engagements ont été octroyés et par les autres communes membres
 - Engagements de prévoyance de l'ACG 34'506'991.81
 - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance 13'181'115.46
 - Engagements de prévoyance I'AF-J-Rhône-Sud 2'892'423.76
 - Engagements de prévoyance de la Fondation des Eaux 5'272'693.53
3. Degrés de couverture selon l'art. 44 OPP2 de la CPI 83.20%

Observations :

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Les engagements de prévoyance pour un groupement intercommunal ou une fondation concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant partie du groupement ou de la fondation
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes de 2019 de la CPI, les comptes de 2020 n'étant pas encore audités.

13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON

N° de bien	Désignation du bien	Date DELIB	N° de délib	Crédit brut voté	Dépense totale	Economie (dépassesments)	Valeur activée début de période	Total factures	Valeur activée fin de période	Montant subvention	Cumul amortissements	Amortissements CG période	Statut En cours	Valeur résiduelle CG fin de période
1	Centre communal	09.10.90	DM198	13 073 500,00	10 884 046,10	0,00	7 180 677,20	7 180 677,20	3 703 368,90	1 062 403,90	6 713 204,82	239 355,91	Ciburé	228 116,47
1	Centre communal	09.10.90	DM198		2 493 880,50		3 703 368,90	3 703 368,90	1 431 476,60		3 456 485,26	47 715,69	Ciburé	123 445,63
11	Abri P. C. Salle communale	09.10.90	DM198				1 431 476,60	1 431 476,60			1 336 026,78	47 715,69	Ciburé	47 733,93
2	Transformation immeuble Briefier	13.02.96	DM296	304 426,60	1 182 254,28	42 345,72	1 182 254,28	1 182 254,28	1 182 254,28		487 016,96	39 408,48	Ciburé	655 828,84
2	Parcelle 11608 Ch. De Pontverne - Bât. Briefier	06.12.05	DM468-469	303 400,00	303 400,00	0,00	303 400,00	303 400,00	303 400,00		10 113,33	171 930,01	Ciburé	123 445,63
2	Maison Paroisse	06.12.05	DM468-469	680 000,00	618 864,74	61 135,26	618 864,74	618 864,74	618 864,74		253 815,64	344 420,28	Ciburé	762 462,65
3	Transformation maison paroisse	06.12.05	DM468-469	1 502 000,00	1 369 507,40	132 492,60	1 369 507,40	1 369 507,40	1 369 507,40		33 067,91	98 278,62	Ciburé	98 278,62
3	Transformation ancienne école	26.01.97	DM313	1 075 000,00	992 037,35	82 962,65	992 037,35	992 037,35	992 037,35		128 386,93	1 334 962,99	Ciburé	1 334 962,99
4	Rénovation immeuble Trouiller	25.09.01	DM352	3 850 000,00	3 851 607,95	1 607,95	3 851 607,95	3 851 607,95	3 851 607,95		2 388 258,03	762 782,68	Ciburé	762 782,68
4	Rénovation immeuble Trouiller	27.01.98	DM332	2 125 000,00	2 200 765,00	75 765,00	2 200 765,00	2 200 765,00	2 200 765,00		1 364 623,49	95 464,70	Ciburé	95 464,70
5	Mur de la Mairie	26.09.06	DM480-DM51	215 000,00	259 238,46	44 238,46	259 238,46	259 238,46	259 238,46		150 811,84	148 406,01	Ciburé	148 406,01
6	Rénov. annexes salle commun.	31.01.12	DM605	300 000,00	253 763,55	46 236,45	253 763,55	253 763,55	253 763,55		92 669,36	14 600,00	Ciburé	14 600,00
6	Rénov. annexes salle commun.	31.01.12	DM605	75 000,00	73 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00		51 100,00	165 218,25	Ciburé	165 218,25
7	Changement fenêtres Mairie et ancienne école	27.09.16	DM725	208 000,00	206 362,64	1 637,36	206 362,64	206 362,64	206 362,64		30 826,26	82 081,79	Ciburé	82 081,79
8	Assainissement salle communale	05.12.17	DM756	107 000,00	117 259,70	10 259,70	117 259,70	117 259,70	117 259,70		23 451,94	52 482,87	Terminé	52 482,87
9	Extension locaux service du feu	08.05.12	DM614	1 553 700,00	1 574 486,00	33 642,00	1 574 486,00	1 574 486,00	1 574 486,00		360 300,74	1 161 702,39	Ciburé	1 161 702,39
9	Extension locaux service du feu	08.05.12	DM614	128 000,00	12 856,00	115 144,00	12 856,00	12 856,00	12 856,00		12 856,00	74 215,10	Ciburé	74 215,10
10	Déplacat station lavage (CIV)	06.05.12	DM613	23 500 000,00	22 875 282,74	624 717,26	13 118 561,89	13 118 561,89	13 118 561,89		6 357 853,85	6 323 422,64	Ciburé	6 323 422,64
12	Bâtiment école de Cressy	22.06.04	DM435	563 400,00	557 697,60	5 702,40	557 697,60	557 697,60	557 697,60		1 549 041,56	3 271 984,61	Ciburé	3 271 984,61
13	Ecole Tréchaumont - Chauffage	09.04.02	DM392	5 200 000,00	4 987 268,45	2 131,55	4 987 268,45	4 987 268,45	4 987 268,45		2 458 329,20	2 267 281,75	Ciburé	2 267 281,75
14	Travaux de réadaptation école Confignon	08.12.09	DM555	4 800 000,00	4 888 563,05	81 436,95	4 888 563,05	4 888 563,05	4 888 563,05		37 296,90	146 088,80	Ciburé	146 088,80
15	Ecole Confignon ext. 4 classes	22.06.04	DM433	4 400 000,00	355 316,73	87 183,27	193 037,58	193 037,58	193 037,58		10 507,94	51 317,44	Ciburé	51 317,44
16	Panneaux photovoltaïques - Ecole de Cressy	08.03.16	DM708	800 000,00	65 079,35	14 920,65	65 079,35	65 079,35	65 079,35		15 095,72	96 696,14	Ciburé	96 696,14
17	Abris PC Trav. urgents - Ecole de Confignon	12.04.16	DM712	450 000,00	481 306,15	31 306,15	301 914,30	301 914,30	301 914,30		191 122,44	0,00	Ciburé	0,00
18	Axe Vert	26.09.06	DM482	800 000,00	579 568,80	431,20	579 568,80	579 568,80	579 568,80		521 913,76	65 242,80	Ciburé	65 242,80
20	Réhabilitation Tennis-Club de Confignon	09.11.10	DM576	560 000,00	305 574,00	47 426,00	180 574,00	180 574,00	180 574,00		97 273,80	18 057,40	Ciburé	18 057,40
21	Rénov courts TCC et surface multisports	04.02.14	DM639	65 000,00	63 020,40	1 979,60	63 020,40	63 020,40	63 020,40		31 510,08	6 302,04	Ciburé	6 302,04
22	Rénovation terrain football Ec. Confignon	11.03.14	DM684	65 000,00	343 708,21	86 291,79	343 708,21	343 708,21	343 708,21		94 076,82	17 185,41	Ciburé	17 185,41
23	Rénovation jeux Chaumont	24.09.13	DM652	125 000,00	122 893,25	2 106,75	122 893,25	122 893,25	122 893,25		24 550,32	6 144,66	Ciburé	6 144,66
24	Leux Place village-Auberge	11.11.14	DM680	850 000,00	833 073,60	16 926,40	668 084,85	668 084,85	668 084,85		530 702,48	33 404,24	Ciburé	33 404,24
25	Transf. Anc. Ecole. Petite-enfance	01.02.05	DM447	125 000,00	79 069,60	51 930,40	79 069,60	79 069,60	79 069,60		43 837,92	7 306,96	Ciburé	7 306,96
26	Immeuble CRESSY PLUS	05.02.13	DM636	218 000,00	213 195,00	4 805,00	213 195,00	213 195,00	213 195,00		192 829,00	20 366,00	Ciburé	20 366,00
27	Eclairage public	09.11.10	DM573	510 000,00	451 755,10	58 244,90	451 755,10	451 755,10	451 755,10		237 526,52	22 587,76	Ciburé	22 587,76
28	Réhabilitation routes	08.11.10	DM622 (52)	380 000,00	419 557,55	39 557,55	419 557,55	419 557,55	419 557,55		168 303,76	20 977,88	Ciburé	20 977,88
28	Réhabilitation routes	19.06.12	DM622	900 000,00	887 774,50	12 225,50	887 774,50	887 774,50	887 774,50		266 848,46	44 388,73	Ciburé	44 388,73
30	Réaménagement, centre historique	22.03.11	DM584	3 050 000,00	3 229 238,67	179 238,67	3 099 238,67	3 099 238,67	3 099 238,67		840 924,92	103 307,96	Ciburé	103 307,96
31	Tracteur	15.05.10	DM566	117 500,00	117 200,05	299,95	117 200,05	117 200,05	117 200,05		105 480,02	14 048,03	Ciburé	14 048,03
32	Abribus TCOB	28.09.10	DM588	180 000,00	162 710,05	17 289,95	162 710,05	162 710,05	162 710,05		70 000,00	10 000,00	Ciburé	10 000,00
33	ARTCOB	31.01.12	DM611	539 800,00	59 063,40	480 736,60	59 063,40	59 063,40	59 063,40		41 562,54	1 181,27	Ciburé	1 181,27
34	Rénovation Pont des Marais	04.12.12	DM625	57 000,00	100 258,61	43 258,61	100 258,61	100 258,61	100 258,61		51 885,34	10 025,87	En cours MCH1	10 025,87
35	Etude modération - trafic	10.12.13	DM642	57 000,00	100 258,61	258,61	100 258,61	100 258,61	100 258,61		9 034,24	3 267,12	En cours MCH1	3 267,12
36	Macarons - zones bleues	09.04.19	DM832	43 000,00	65 342,40	15 342,40	65 342,40	65 342,40	65 342,40		58 678,82	14 339,41	Ciburé	14 339,41
37	Réaffectation anciens locaux pompiers pour SE	02.02.16	DM707	50 000,00	286 788,10	13 211,90	286 788,10	286 788,10	286 788,10		34 142,86	11 380,93	Ciburé	11 380,93
38	Véhicule de service (J. Deere/Isuzu)	14.04.15	DM683	300 000,00	113 809,30	190,70	113 809,30	113 809,30	113 809,30		31 875,62	11 087,81	En cours MCH1	11 087,81
39	Place du village - Eclairage chambre d'arbres	27.09.16	DM732	114 000,00	110 878,05	5 878,05	110 878,05	110 878,05	110 878,05		16 988,68	5 652,84	Ciburé	5 652,84
40	Emmetten conservatoire Chemin des Hutins	02.02.16	DM706	105 000,00	56 528,35	5 471,65	56 528,35	56 528,35	56 528,35		27 180,20	2 718,02	En cours MCH1	2 718,02
41	Réfection ch. Creux-à-Cheval	21.06.16	DM728	40 370,00	27 180,20	13 189,80	27 180,20	27 180,20	27 180,20		643 741,30	687 842,60	Ciburé	687 842,60
42	Urbanisation de Cressy	19.09.17	DM754	2 100 000,00	1 475 970,30	626 029,70	830 229,00	830 229,00	830 229,00		162 512,20	6 028,61	Ciburé	6 028,61
44	Coll. de Cressy LOT 2	07.11.00	DM354	425 000,00	442 370,55	17 370,55	180 858,35	180 858,35	180 858,35		347 651,10	36 913,23	Ciburé	36 913,23
45	Coll. de Cressy LOT 3	01.12.01	DM394	2 224 000,00	1 455 047,95	768 952,05	1 107 396,85	1 107 396,85	1 107 396,85		1 345 131,96	1 013 089,56	Ciburé	1 013 089,56
46	Coll. de Cressy LOT 4	10.09.02	DM401	2 665 500,00	3 027 311,75	363 811,75	2 439 539,50	2 439 539,50	2 439 539,50		85 293,36	5 948,53	Ciburé	5 948,53
47	Coll.Chemin de Nairy	04.04.06	DM470	403 000,00	367 834,20	35 165,80	178 455,95	178 455,95	178 455,95		189 378,25	5 204,74	Ciburé	5 204,74
48	Rén. station de pompage Vignes	03.02.09	DM624	170 000,00	162 648,00	7 352,00	104 094,70	104 094,70	104 094,70		75 961,48	5 049,26	Ciburé	5 049,26
49	Coll. Ch. de la Dode-Gd-Lancy	16.06.09	DM547	1 300 000,00	659 027,76	640 972,24	442 777,76	442 777,76	442 777,76		237 250,00	14 059,26	Ciburé	14 059,26
50	Coll. ch. des Marais	22.03.11	DM582	1 961 000,00	1 214 395,65	746 604,35	1 051 430,05	1 051 430,05	1 051 430,05		191 965,60	245 904,34	Ciburé	245 904,34
51	Assainissement Hutins (phase I)	25.09.12	DM624	270 000,00	223 602,45	46 397,55	112 812,05	112 812,05	112 812,05		233 363,75	49 386,63	Ciburé	49 386,63
52	Rénov. station pompage Paradis	09.12.14	DM675	257 000,00	259 363,25	1 863,25	1 481 605,00	1 481 605,00	1 481 605,00		146 551,20	10 519,87	Ciburé	10 519,87
53	Bassin rétention de l'Aire	11.11.14	DM675	65 304,14	64 568,15	735,99	44 562,15	44 562,15	44 562,15		19 986,00	4 458,22	Ciburé	4 458,22
55	Terriers Cressy 2ème étape	09.12.14	DM675	200 000,00	250 910,55	50 910,5								

13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
COMMUNE DE CONFIIGNON

N° de bien	Désignation du bien	Date DELIB	N° de délib	Crédit brut voté	Dépense totale	Economie (dépassements)	Valeur activée début de période	Total factures	Valeur activée fin de période	Montant subvention	Cumul amortissements	Amortissements CG période	Statut En cours	Valeur résiduelle CG fin de période
63	Ecole de Confiignon - Réfection local salle de gym	05.03.19	DM827	33 500,00	29 163,50	4 336,50	29 163,50		29 163,50		2 916,35	2 916,35	Terminé	23 330,80
64	Balayeuse	18.06.19	DM840	238 600,00	236 975,55	1 624,45	236 975,55		236 975,55		15 798,37	15 798,37	Terminé	205 378,81
65	Mod. trafic Carabot	09.05.17	DM797	595 000,00	480 870,90	114 129,10	178 622,90		178 622,90	302 248,00	17 862,30	17 862,30	En cours MCH1	151 829,45
66	Ecole de Confiignon - ascenseur	04.12.18	DM825	70 000,00	64 699,95	5 300,05	64 699,95		64 699,95		6 470,00	6 470,00	Terminé	57 799,95
67	Ecole de Confiignon - fenêtres oscillobattantes	19.06.18	DM786	101 000,00	99 102,25	1 897,75	99 102,25		99 102,25		9 910,23	9 910,23	Terminé	79 281,79
68	Véhicule de la compagnie du CRI 201- tuyaux	05.11.18	DM812	72 000,00	69 133,25	2 866,75	22 392,65	49 740,60	72 133,25		0,00	0,00	Terminé	67 324,37
69	Acquisition pupitres-chaises Ecole Confiignon	19.06.18	DM785	30 000,00	29 725,20	274,80	29 725,20		29 725,20		7 431,30	7 431,30	Terminé	18 578,25
71	Cherphines - Culture - Crédit d'étude	19.06.19	DM791	150 000,00	EN COURS		36 908,67		36 908,67		0,00	0,00	En cours	36 908,67
73	Véhicule et mobilier - ancienne compagnie pompiers Confiignon	19.06.12	DM615	77 300,00	57 400,00	19 900,00	57 400,00		57 400,00		22 960,00	22 960,00	Terminé	28 700,00
78	Ecole de Confiignon - élançhété mur sous-sol appt loc	29.01.19	DM826	38 000,00	35 388,53	2 611,47	35 388,53		35 388,53		3 538,85	3 538,85	Terminé	28 310,83
79	Révision plan directeur communal	19.06.18	DM787	170 000,00	EN COURS		124 645,74	46 806,48	171 452,22		0,00	0,00	Terminé	171 452,22
80	AVP PLQ Vuillonnex	29.01.19	DM830	160 000,00	EN COURS		43 080,00	42 326,10	85 406,10		0,00	0,00	En cours	85 406,10
82	Lignes téléphoniques en technologie IP	18.06.19	DM851	36 000,00	34 140,35	1 859,65	34 140,35		34 140,35		8 535,09	8 535,09	Terminé	17 070,17
83	Réfection portail gimetière	24.09.19	DM852	38 000,00	28 587,25	9 412,75	5 612,40	22 974,85	28 587,25		0,00	0,00	En cours	25 728,52
88	Etançhété du préau couvert de l'école de Confiignon	28.01.20	DM872	95 000,00	78 934,90	16 065,10	0,00	78 934,90	78 934,90		0,00	0,00	Terminé	71 041,41
89	Suzu D-MAX Sattelite 4x4 single	22.09.20	DM879	79 500,00	77 950,00	1 550,00	0,00	77 950,00	77 950,00		0,00	0,00	Terminé	72 753,33
Nature 1407 - installation en construction PA														
19	Promenades thématiques	19.09.17	DM753	52 000,00			52 174,00	78 082,50	130 256,50				En cours	130 256,50
54	Séparatif chemin de Mouriaz-étude	07.11.17	DM769	43 500,00			514 143,15	376 839,07	890 982,22				En cours	890 982,22
54	Séparatif chemin de Mouriaz-investissement	29.01.19	DM823	864 000,00			112 615,60	16 588,00	129 203,60				En cours	129 203,60
70	Aménagement dépendance Mairie	04.12.18	DM802	132 000,00			22 401,50	55 115,10	77 516,60				En cours	77 516,60
81	Cressy - Aménagement installations extérieures, préau et abords	29.01.19	DM822	30 000,00			0,00	334 174,40	334 174,40				En cours	334 174,40
84	Réhabilitation des routes phase 01/2020	26.05.20	DM871	490 000,00			0,00	2 714,05	2 714,05				En cours	2 714,05
85	Extension 30km/h Pralera	03.12.20	DM867	28 000,00			0,00	1 182 246,05	69 325 366,81	15 089 305,20	37 339 881,30	2 540 130,87	En cours	29 448 068,83

14. EXPLICATIONS SUR LES CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLOTURES COMMUNE DE CONFIGNON

Les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés sont listés ci-après. Les explications quant à leur maintien en tant que crédit « en cours » sont également mentionnées. En 2020, la commune de Confignon n'a pas de crédit d'engagement ouvert depuis plus de cinq ans.

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES COMMUNE DE CONFIGNON

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE (CORONAVIRUS) SUR LES COMPTES 2020

- **Contexte**

En mars 2020, le Conseil fédéral a déclaré la situation extraordinaire et annoncé des mesures de protection pour la population : interdiction générale des manifestations, fermeture des écoles, fermeture des magasins, fermeture des restaurants, etc... Certaines interdictions ont perduré durant toute l'année 2020, entraînant une modification de l'activité habituelle de notre commune. Nombreuses manifestations ont dû être reportées, l'activité des locations de salles réduite, les actions pour nos aînés (ex : repas des aînés) annulées.

- **Estimation de l'impact de la crise sanitaire sur les comptes 2020**

La crise sanitaire ayant eu des incidences sur les comptes, l'estimation suivante a pour but de déterminer quel est son impact sur le résultat 2020.

Fonction / nature	Désignation	Budget	Solde Compte	Ecart
0110.100 / 30	Conseil Municipal	74 500.00	40 048.00	34 452.00

Les charges de jetons de présence des conseillers municipaux ont été beaucoup moins élevées que prévu (- CHF 34'452) en raison de l'annulation de nombreuses séances (commissions et conseil municipal).

Fonction / nature	Désignation	Budget	Solde Compte	Ecart
0120.100 / 31	Conseil Administratif	37 500.00	14 580.00	22 920.00

Des économies ont été réalisées au niveau des charges d'exploitation du Conseil administratif suite à l'annulation du voyage annuel des maires et à l'impossibilité d'organiser une fête de départ pour les magistrats sortants à la fin de la législature 2015-2020.

Fonction / nature	Désignation	Budget	Solde Compte	Ecart
0220.000 / 44	Service généraux	43 000.00	22 537.50	20 462.50-

La nature 44 dans la fonction service généraux répertorie les recettes de location des salles de la commune mises à disposition de la population. L'interdiction de rassemblement a eu un impact

important sur la demande de location de salles et les recettes 2020 sont CHF 20'462.50 plus basses que ce qui avait été prévu au budget.

Fonction / nature	Désignation	Budget	Solde Compte	Ecart
2180.120 / 31	Restaurants scolaires	281 550.00	246 486.55	35 063.45
2180.120 / 42	Restaurants scolaires	230 000.00	212 246.70	17 753.30-

La fermeture des écoles durant le printemps 2020 a eu un impact sur les charges liées aux restaurants scolaires, entraînant une économie de charges d'exploitation de CHF 35'063.45. Au niveau des recettes, la facturation des repas ne s'est donc pas faite et la commune enregistre une diminution des ventes de repas de CHF 17'753.30.

Fonction / nature	Désignation	Budget	Solde Compte	Ecart
2192 / 44	Scolarité obligatoire, autres	74 130.00	34 890.15	39 239.85

La fonction scolarité obligatoire, autres regroupe les charges liées aux promotions et aux allocations versées pour les camps scolaires. Les promotions 2020 ont été organisées dans une version « allégée », certaines prestations annulées ont tout de même été honorées à 50% suite à une décision du Conseil administratif. Globalement, une économie de CHF 39'239.85 a été réalisée.

Fonction / nature	Désignation	Budget	Solde Compte	Ecart
3220.100 / 31	Manifestations communales, concerts, théâtres, spectacles	96 270.00	57 544.65	38 725.35
3290.120 / 31	Manifestations communales, autres fêtes villageoises	45 900.00	19 293.31	26 606.69
3290.170 / 31	Expositions et conférences	25 900.00	6 718.65	19 181.35

Le domaine de la culture a été fortement impacté par la crise sanitaire et de nombreuses manifestations ont été annulées. Le Conseil administratif a toutefois décidé de dédommager les artistes ou mandataires à hauteur de 50% lorsque l'annulation est intervenue après programmation de l'évènement. Au total pour 2020, la commune de Confignon affiche un non dépensé de CHF 84'000 pour les activités culturelles et fêtes villageoises.

Fonction / nature	Désignation	Budget	Solde Compte	Ecart
3420.170 / 31	Actions diverses - aînés	27 050.00	9 408.55	17 641.45

Le traditionnel repas des aînés n'ayant pas pu être organisé en 2020, une économie de CHF 17'641.45 a été réalisée sur cette fonction comptable.

La crise sanitaire a eu pour conséquence une diminution importante des prestations offertes à la population, entraînant des dépenses inférieures par rapport aux années précédentes. L'impact sur les comptes 2020 se situe donc au niveau des charges, qui sont inférieures à ce qui avait été prévu au budget.

L'« économie » réalisée sur 2020 s'élève au total à CHF 195'614, en raison des explications apportées ci-dessus.

B. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

• Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

• Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève à titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est un élément à risque en fonction des estimations fiscales des personnes physiques. Pour éviter de se retrouver en besoin de liquidités, la Commune ne planifie les investissements qu'à hauteur de l'autofinancement avec une volonté politique de rembourser la dette communale dès que les ressources sont suffisantes. Cette politique a été appliquée jusqu'en 2020, l'autofinancement n'étant pas suffisant pour les investissements prévus à partir de 2021.

Le plan des investissements effectué sur plusieurs exercices permet une planification des besoins en liquidités présents et futurs.

• Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

- **Risque de change**

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

C. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018. Les processus suivants ont été mis en place :

- Achats
- Débiteurs
- Trésorerie
- Charges salariales
- Budget
- Bouclement
- Taxe professionnelle communale

Une analyse des risques et contrôles a été établie et validée par le Conseil administratif en date du 30 avril 2020.

D. CONTRATS DE LEASING

Aucun contrat de leasing actuellement en cours.

16. INDICATEURS FINANCIERS COMMUNE DE CONFIGNON

1. Taux endettement net

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
	116.48	136.25	70.37	57.06	43.30	84.69
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 100 : Bon Plus petit ou égal à 150 : Suffisant Plus grand que 150 : Mauvais					
Définition	Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.					
Remarque	La diminution continue de l'endettement communal durant ces dernières années se reflète sur le taux d'endettement net qui est en baisse depuis 2017. Les revenus fiscaux ont toutefois également un impact sur cet indicateur, le taux de 2017 étant spécialement élevé par rapport aux autres exercices en raison de recettes fiscales particulièrement basses cette année là.					

2. Degré d'autofinancement

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
	647.60	97.13	433.40	242.10	234.71	330.99
Valeurs indicatives	Plus grand que 100 : Haute conjoncture Plus grand que 80 : Cas normal Plus petit que 80 : Récession					
Définition	Le degré autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net.					
Remarque	En 2017, le résultat ayant été très mauvais (CHF -2'207'000), le degré d'autofinancement a fortement diminué cette année là.					

3. Part des charges d'intérêts nets

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
	2.42	2.73	1.98	1.84	1.70	2.13
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 4 : Bon Plus grand que 4 : Suffisant Plus grand que 9 : Mauvais					
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Taux en amélioration chaque année en raison d'une part du remboursement de la dette et d'autre part du renouvellement à des taux d'intérêts beaucoup plus bas.					

4. Dette brute par rapport aux revenus

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
	172.30	186.83	147.64	137.21	143.05	157.41
Valeurs indicatives	Plus grand que 200 : Critique Plus grand que 150 : Mauvais Plus grand que 100 : Moyen Plus grand que 50 : Bon Plus petit que 50 : Très bon					
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Amélioration de la valeur depuis 2018 en raison de meilleures recettes fiscales et d'une diminution de la dette. Le taux reste toutefois élevé avec une moyenne sur les cinq dernières années qui reste supérieure à 150.					

16. INDICATEURS FINANCIERS COMMUNE DE CONFIGNON

5. Proportion des investissements

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
	7.02	5.32	9.66	11.46	9.80	8.65
Valeurs indicatives	Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé					
Définition	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.					
Remarque	Les investissements des 5 dernières années sont relativement faibles, la priorité ayant été donnée à un retour à l'équilibre financier et à une diminution de l'endettement communal.					

6. Part du service de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
	20.33	22.49	19.38	17.77	17.98	19.59
Valeurs indicatives	Plus petit que 5 : Charge faible Plus petit que 15 : Charge acceptable Plus grand ou égal à 15 : Charge forte					
Définition	La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	La part du service de la dette représente une part importante du budget communal. La valeur diminue toutefois depuis 2015. L'augmentation de 2017 est due à la diminution des recettes fiscales par rapport aux autres exercices.					

7. Dette nette en francs par habitant

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
	3051	3034	1948	1537	1211	2156
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net Plus petit que 1000 : Endettement faible Plus petit que 2500 : Endettement moyen Plus petit que 5000 : Endettement important Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important					
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.					
Remarque	La diminution est continue depuis 2016 en raison de la réduction de l'endettement communal.					

8. Taux d'autofinancement

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
	24.67	3.11	17.53	20.44	17.68	16.69
Valeurs indicatives	Plus grand ou égal à 20 : Bon Plus grand ou égal à 10 : Moyen Plus petit ou égal à 10 : Mauvais					
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	La perte 2017 de CHF 2'207'000 explique un taux d'autofinancement aussi faible cette année là. Les autres exercices sont plus stables mais le taux d'autofinancement reste moyen.					

**17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES
COMMUNE DE CONFIGNON**

	Budget 2020	Solde du compte 2020	Dépasse- ments	%	Justificatifs	
02	SERVICES GENERAUX					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	531 250.00	581 184.51	49 934.51-	-9.40%	Le raccordement de la salle communale au chauffage à distance via la société CAD ENERGIE SA a engendré des dépassements par rapport au budget. En effet, nous avions pour 2020 un budget de CHF 28'000 et avons reçu des factures pour CHF 112'000. Sur ces CHF 112'000, CHF 25'000 concernent 2019 mais ont été reçues trop tard pour pouvoir être comptabilisées dans le bon exercice. L'augmentation des coûts liés à ce raccordement n'avait pas été anticipée dans le cadre du budget 2020. Cela a été fait pour 2021. Des économies ont pu être faites dans d'autres catégories de la fonction 02, ce qui a permis de réduire le dépassement à CHF 49'934.51
14	QUESTIONS JURIDIQUES					
36	Charges de transfert	67 000.00	68 241.90	1 241.90-	-1.85%	Le décompte final de l'Arrondissement de l'état civil de Bernex présente un solde supérieur de CHF 3'236 par rapport au budget en raison principalement de recettes d'émolument d'état civil perçues plus faibles que prévu à leur budget.
15	SERVICE DU FEU					
33	Amortissements du patrimoine administratif	69 285.38	69 294.40	9.02-	-0.01%	Pas de commentaire particulier
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE					
30	Charges de personnel	674 771.00	700 790.95	26 019.95-	-3.86%	Du personnel auxiliaire a dû être engagé au service des bâtiments dans les deux écoles (Confignon et Cressy) en raison d'absences longues durées pour des cas de maladies et accidents. Le besoin en remplacement a toutefois été inférieur aux absences en raison de la diminution de l'activité générale dans les bâtiments durant la pandémie. Nous avons reçu en recette des remboursement des assurances de CHF 109'810. pour cette fonction 21.
34	SPORTS ET LOISIRS					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	195 450.00	199 139.41	3 689.41-	-1.89%	La fonction 34 regroupe l'entretien des espaces verts pour lesquels un dépassement de CHF 35'000 est à relever en raison de la reclassification des factures Consortium du Terroir pour la part liée au nettoyage des écopoints. Ces montants étaient auparavant comptabilisés dans la fonction 73 - gestion des déchets. Le budget 2021 a été ajusté dans ce sens. Le dépassement global n'est que de CHF 3'689 car dans cette fonction sont également comptabilisés les actions pour les aînés et l'entretien du tennis club pour lesquels les charges sont beaucoup moins élevées que prévu à cause de la pandémie.
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE					
30	Charges de personnel	230 744.00	241 373.25	10 629.25-	-4.61%	Erreur lors de l'élaboration du budget, la répartition des employés entre les différentes fonction n'a pas été faite correctement. Ce dépassement est donc compensé dans d'autres fonction (notamment la 02).
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURSCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE					
36	Charges de transfert	92 060.00	99 696.00	7 636.00-	-8.29%	Le montant de CHF 7'636 correspond à des aides extraordinaires accordées par le Conseil administratif pour l'accueil hivernal d'urgence, la Fondation des colis du cœur (urgence COVID) et à la Croix-Rouge pour l'explosion dévastatrice ayant eu lieu à Beyrouth.
62	TRANSPORTS PUBLICS					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	70 500.00	71 235.85	735.85-	-1.04%	Le contrat annuel pour la mise à disposition d'un véhicule Mobility a coûté CHF 1'039.50 de plus que le montant prévu au budget, soit CHF 14'539.50 au lieu de CHF 13'500 inscrits au budget. Une économie de CHF 303.65 a été réalisée ailleurs dans le fonction 62/31 portant le dépassement à CHF 735.85.
62	TRANSPORTS PUBLICS					
36	Charges de transfert	15 660.00	15 661.00	1.00-	-0.01%	Pas de commentaire particulier
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7 350.00	12 281.70	4 931.70-	-67.10%	Le dépassement correspond à des charges pour l'entretien des canalisations qui sont toutefois remboursées par le FIA. Les remboursements se trouvent en recettes dans le compte: 7206.400.46120.010 pour CHF 19'382.40
73	GESTION DES DECHETS					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	791 500.00	823 143.75	31 643.75-	-4.00%	L'écart par rapport au budget s'explique par des factures de levées de déchets, compostes en encombrants plus élevées que les années précédentes. Depuis 2020, la facturation se fait au poids et non plus à l'heure comme cela a été le cas pendant des années. Une facturation au poids est conforme à la pratique en matière de traitement des déchets.
73	GESTION DES DECHETS					
36	Charges de transfert	1 253.00	1 349.10	96.10-	-7.67%	Participation annuelle au CIDEK de CHF 1'1349.10 alors que budgétée à CHF 1'253.
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
30	Charges de personnel	267 043.00	293 875.65	26 832.65-	-10.05%	Dépassement en raison de la démission du Co-Secrétaire général en charge du pôle aménagement et technique. Ce poste a été occupé en binôme durant environ deux mois.

**17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES
COMMUNE DE CONFIGNON**

		Budget 2020	Solde du compte 2020	Dépasse- ments	%	Justificatifs
91	IMPOTS					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	37 366.51	180 407.03	143 040.52-	-382.80%	La provision sur dépréciation du reliquat PP est plus importante qu'estimée étant donné que les recettes sont supérieures au budget 2020. L'écart est de CHF 34'400. Toujours en raison de recettes fiscales plus élevées que prévue, la provision pour estimé fiscal a également pu être ajustée à hauteur de CHF 48'000 (montant non prévu au budget). Finalement des pertes sur créances PP et PM ont dû être comptabilisées pour CHF 60'000, ce montant varie d'une année à l'autre et est communiqué lors de la remise de la liasse fiscale, aucun montant n'avait été mis au budget.
36	Charges de transfert	332 277.00	351 403.76	19 126.76-	-5.76%	L'ajustement de la provision sur les frais de perception des centimes PP et PM est plus élevé de CHF 19'126.76 par rapport au budget en raison des recettes perçues plus importantes que celles budgétées.
92	CONVENTIONS FISCALES					
36	Charges de transfert	85 506.00	108 412.04	22 906.04-	-26.79%	La compensation financière versée aux communes frontalières est plus élevée de CHF 22'906.04 par rapport aux estimations qui nous avaient été remises par le département des finances lors de l'élaboration du budget.
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE					
34	Charges financières	307 000.00	724 600.80	417 600.80-	-136.03%	Cet écart de CHF 417'600 s'explique comme suit: 1) Dépréciation de la valeur de la parcelle 11346, située sur le ch. des Hutins. Elle avait été évaluée par un expert en à CHF 1'878'000 lors du passage à la norme comptable MCH2 en 2018, impliquant une comptabilisation du patrimoine financier à la valeur de marché. Toutefois, un prix de cession à hauteur de CHF 1'500'000 avait été décidé en 2017 avec la Fondation du logement dans le cadre de la réalisation du projet des Hutins. La valeur de la parcelle a donc du être diminuée au prix de cession qui avait été décidé le 02.02.2017 dans le cadre d'un COPIL CA-Conseil de Fondation, entraînant une charge de CHF 378'000. 2) Comptabilisation d'une moins moins-valeur sur la part des actions BCGE détenues dans le patrimoine financier (2'306 actions). Leur valeur est passée de CHF 194.50 au 31.12.19 à CHF 159 au 31.12.20, impliquant une diminution de CHF 72'278. La valeur des actions BCGE ne pouvant être estimée à l'avance, aucun montant n'est inscrit au budget. 3) Le montant au budget de CHF 307'000 concerne les intérêts hypothécaires, le renouvellement d'emprunts à des taux plus favorables a permis une économie de CHF 32'000.
DEPASSEMENT TOTAL A VOTER				766 075.21-		

BfB

Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

 <p>Commune de Confignon</p>	Réponse question écrite	QE160
---	--------------------------------	--------------

QE 160 Critères et modalités d'attribution des places de marché

Considérant la nécessité de promouvoir les producteurs locaux, au sens de notre région et de la Commune, et l'intérêt grandissant que rencontre notre marché sur la place du village, nous souhaiterions connaître les critères qui conduisent au choix des producteurs retenus pour les différents étals et plus globalement les modalités d'attribution et de gestion (démarchages, prix, durée, etc.) de ceux-ci.

Réponse à la question

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif est conscient que le marché de Confignon est doté de stands d'une grande qualité et que son attractivité dépasse les limites communales. La présence de la Coop et la qualité spatiale de la place sont également des critères qui expliquent son succès.

Il y a effectivement une demande régulière pour des nouveaux stands sur la place du village.

Le Conseil administratif souhaite pouvoir apprécier chaque demande en tenant compte notamment des critères non cumulatifs suivants :

- * Priorité aux personnes de Confignon et alentours/Genève
- * Qualité du produit ou de la prestation de service
- * Durabilité ? Provenance, fabrication, labels éventuels. Dans la mesure du possible une priorité est donnée aux produits locaux.

Sur ces critères, le Conseil administratif a récemment accepté la tenue des stands de vente de café ainsi que la réparation de vélos.

Sur la question d'une éventuelle interdiction de concurrence à des commerces situés sur la place du village, le Conseil administratif n'a pas souhaité proscrire des prestations concurrentes aux commerces existants. D'une part, cette concurrence existe déjà (vente de fromage ou de viande sur la place et à la Coop).

D'autre part, le Conseil administratif est conscient qu'un marché fort et attractif peut stimuler et amener des clients aux commerces alentours.

Prochainement nous allons réunir les commerçants pour échanger sur différentes thématiques. La question de la tenue du marché le vendredi après-midi, pouvant se prolonger dans un mode plus « convivial » leur sera posée.

Le Conseil administratif

 <p>Commune de Confignon</p>	<h2>Réponse question écrite</h2>	<p>QE172</p>
---	----------------------------------	---------------------

QE 172 concernant le Gel des travaux relatifs à l'annexe de la mairie et audit des bâtiments

Lors de l'établissement du budget, ainsi que lors de la séance de la Commission Constructions et Equipements (CCE) du 13 octobre 2020, la question du gel de la rénovation de l'annexe de la mairie a été posée, et une réponse demeure attendue quant aux éventuels frais de pénalité y relatifs. Les deux dernières séances de cette commission ayant été annulées par son président Jean-Claude Kormann, ce sujet n'a plus été abordé depuis, bien qu'il demeure plus que jamais d'actualité.

Le gel, l'abandon, ou la réévaluation de cette rénovation ne sont pas demandés pour l'instant mais pourraient s'avérer judicieux, notamment pour dégager des ressources pour effectuer d'éventuels investissements urgents en matière d'infrastructures.

Je souhaite obtenir les réponses aux questions suivantes :

- *Quel serait le montant des éventuelles pénalités si un gel ou l'abandon des travaux de la mairie était décidé*
- *Quand l'audit relatif à l'état de notre patrimoine immobilier a-t-il été/sera-t-il réalisé, et quand la transmission de ses conclusions à la CCE est-elle prévue ?*
- *Si des travaux urgents aux infrastructures devaient être réalisés, de quelles ressources disposerions-nous pour les réaliser sans avoir besoin d'accroître notre dette ?*
- *Notre administration est appelée à se développer à court et moyen terme, de quels lieux pouvons-nous disposer pour implanter les futurs collaborateurs, et l'annexe de la mairie pourrait-elle être une option ?*

Réponse à la question

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

1. Suite à la demande de certains commissionnaires d'évaluer les coûts que représenterait pour la commune le fait de renoncer au projet voté par le Conseil municipal de réfection de la dépendance de la mairie, le Conseil administratif s'est adressé au SAFCO pour vérifier dans un premier temps la latitude que possède la Commune face à une délibération du Conseil municipal.

Par courriel du 24 novembre 2020, la réponse suivante est parvenue à la mairie :

« La législation cantonale impose à l'exécutif des communes d'exécuter les délibérations du Conseil municipal (article 48, G de la loi sur l'administration des communes). À l'échéance du délai référendaire et après approbation par le département, une délibération portant sur un crédit d'investissement est exécutoire. Il n'entre donc pas dans les prérogatives du Conseil municipal d'interférer dans la maîtrise d'ouvrage de travaux couverts par des crédits exécutoires. »

Le SAFCO précise : « L'hypothèse d'une nouvelle délibération exigeant le renoncement à des travaux en cours, adopté par le Conseil municipal, n'est en revanche pas exclue. La délibération aurait néanmoins des implications budgétaires importantes, puisque les dépenses engagées au jour du vote devraient faire l'objet d'un amortissement non planifié immédiat. »

Pour rappel, la DM 870 a été acceptée lors du Conseil municipal du 26 mai 2020 par 15 oui, 1 non et 1 abstention. Faute de référendum et compte tenu de l'approbation du Département, cette DM est exécutoire.

À toutes fins utiles, il convient de savoir que juridiquement, l'abandon des travaux engagerait la commune à réparer le dommage positif créé par cette situation, à savoir de payer les travaux effectivement réalisés et d'indemniser pour les engagements pris jusqu'alors par l'architecte et tout autre corps de métier déjà actifs.

Une telle action impliquerait également de devoir couvrir le dommage correspondant au gain obtenu si le contrat conclu avait été mené à terme. Ainsi, l'architecte pourrait demander non seulement les honoraires et indemnités pour le travail effectué, mais ses honoraires pour l'entier du travail puisqu'un contrat a été signé avec lui de ce fait. Les corps de métier qui ont été mandatés par l'architecte pourraient également prétendre au paiement de leurs honoraires pour le travail à effectuer jusqu'à la fin de leur contrat.

Déterminer et chiffrer le dommage impliquerait de mandater un spécialiste pour obtenir un résultat précis, travail qui engendrerait des honoraires conséquents.

En conséquence, vu ses obligations légales et à défaut d'opportunité, le Conseil administratif n'a pas jugé utile de faire des démarches plus avant, longues et coûteuses pour connaître les dommages éventuels qu'impliquerait une telle démarche.

2. Une étude est en cours relative à l'état du patrimoine immobilier.

3. La nécessité d'emprunter dépendrait du montant requis pour faire face aux travaux urgents. Des travaux d'entretien courant passeraient par le fonctionnement, tandis que des travaux plus conséquents devraient faire l'objet d'une délibération ; cette dernière pourrait être couverte par l'autofinancement ou nécessiter une demande d'emprunt, selon l'évolution de la réalisation du plan des investissements.

4. Le projet du Vuillonex prévoit notamment le transfert de la crèche dans la maison des vies. Ce faisant, deux bâtiments de l'administration seront libérés comprenant de nombreuses pièces pouvant aisément être transformées en bureaux notamment, ce qui répondra probablement aux besoins de l'administration. L'annexe n'est pas prévue pour y installer des bureaux, notamment car des ouvertures supplémentaires sur la façade ne seraient pas autorisées.

Le Conseil administratif

 <p>Commune de Confignon</p>	Réponse question écrite	QE181
---	--------------------------------	--------------

QE 181 Suppression des cartes journalières CFF : quid ?

La Suisse a la chance de posséder un réseau de transports publics dense qui permet de se rendre facilement aux quatre coins de notre pays. Si ce réseau est efficace, les prix pratiqués ne sont pas toujours accessibles à toutes les bourses même avec un abonnement demi-tarif.

Ainsi, depuis de nombreuses années, Confignon comme de nombreuses autres communes, met à disposition de ses habitantes et habitants, des cartes journalières qui donnent la possibilité de découvrir la Suisse ou simplement de se déplacer à des prix raisonnables.

Malgré cette tradition et le succès rencontré, l'Alliance SwissPass qui coordonne cette prestation a décidé de la supprimer en 2023. Un non-sens alors qu'il est impératif dans le cadre de l'urgence climatique de favoriser l'utilisation des transports publics. De nombreuses communes se sont déjà positionnées dans ce sens.

Dans ces conditions, je souhaiterais savoir si le Conseil administratif allait faire entendre aux CFF une position de la Commune en la matière, et affirmer sa volonté de pouvoir maintenir une prestation appréciée de la population et qui s'inscrit dans une politique favorable à une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible pour ses habitantes et habitants ?

Réponse à la question

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Association des Communes Genevoises du 24 mars dernier, les communes participantes ont approuvé à l'unanimité l'intervention de l'ACG auprès de l'Alliance SwissPass pour s'opposer à la suppression des cartes journalières communales.

La voix du Conseil administratif de Confignon sera portée par ce biais et de manière bien plus forte que par une intervention isolée auprès des CFF.

Le Conseil administratif

